



# Rapport Annuel 2018

Fondée en 1992 et sise à Bâle, la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA) est l'organisation professionnelle du secteur suisse des fonds et de l'Asset Management. Son cercle de membres englobe toutes les directions de fonds importantes de Suisse, de nombreux Asset Managers ainsi que des représentants de placements collectifs de capitaux étrangers. Des prestataires de services opérant dans l'Asset Management en font également partie. La SFAMA est un membre actif de l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA) à Bruxelles et de l'International Investment Funds Association (IIFA) à Montréal, qui opère sur le plan mondial. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.sfama.ch](http://www.sfama.ch). Suivez-nous sur Twitter: @SFAMAinfo

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2018 – Une année semée de nombreux jalons	4
Marchés des fonds	Contexte du marché	6
	Marché suisse des fonds	8
	Marché européen des fonds	15
	Marché mondial des fonds	16
Marchés de l'Asset Management	Actifs internationaux	19
	L'Asset Management en Suisse	21
Contexte national	Stratégie pour la place financière	22
	Loi sur les services financiers, loi sur les établissements financiers	23
	Plateforme Asset Management Suisse	24
	Global Investment Performance Standards (GIPS®)	25
	Sustainability et Environmental, Social, Governance (ESG)	26
	Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)	26
	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	26
	Questions fiscales	27
	Swiss Fund Data (SFD)	27
	Relations avec les autorités et associations professionnelles en Suisse	28
	Contexte international	UE et pays de l'UE
Hors UE		31
European Fund and Asset Management Association (EFAMA)		31
Autres activités internationales		32
La SFAMA en interne	Portrait	33
	Programme de travail de l'année 2018	34
	Rétrospective des manifestations	35
	Commissions d'experts	36
	Communication	37
	Comité	39
	Conseil de Direction	40
Les membres de la SFAMA	Évolution du nombre de membres	41
Annexe	Liste des abréviations	42

# AVANT-PROPOS



Felix Haldner



Markus Fuchs

## 2018 – Une année semée de nombreux jalons

Mesdames, Messieurs, chers membres,

### Les 5 ans de la SFAMA

Après le jubilé des 25 ans, que l'association a célébré en décembre 2017, nous avons fêté le 1<sup>er</sup> juillet 2018 l'anniversaire suivant: les 5 ans de la SFAMA. Ce nouveau nom illustre l'élargissement de notre orientation stratégique et de nos missions. Ainsi, outre les fonds de placement, l'association axe une part de plus en plus importante de ses activités sur la fonction de l'Asset Management pour les clients institutionnels. Les fonds sont sans aucun doute les structures porteuses les plus importantes pour apporter les services de l'Asset Management aux investisseurs. Il existe toutefois d'autres structures, telles que les produits d'assurance-vie, les fondations et les mandats. Nous représentons les intérêts de toutes les entreprises opérant dans l'Asset Management sur la place financière suisse. La clarification de la fonction de l'Asset Management et de son importance sera la mission, l'objectif et la motivation de la SFAMA pour l'avenir.

### Défis de l'Asset Management

Le secteur l'Asset Management doit être polyvalent: il contribue de façon substantielle à la sécurité et à la stabilité des institutions de prévoyance, à la réalisation des objectifs d'épargne ainsi qu'à la relative rentabilité du financement de l'économie. Mais le secteur ne peut accomplir cette mission qu'à condition d'évoluer. Il doit s'éloigner d'une approche purement basée sur le portefeuille et le produit, pour privilégier rigoureusement le service à l'investisseur et à l'économie réelle. Les objectifs de l'Asset Management doivent être axés sur les besoins des clients et l'analyse des risques doit être définie en fonction de ceux-ci. Cette individualisation entraîne de nombreux défis. Il convient notamment

de réduire la complexité, d'élaborer des informations compréhensibles et d'offrir davantage de transparence, mais également de démêler l'imbricatio réglementaire, afin que l'Asset Manager puisse fournir des prestations de conseil axées sur les besoins des clients.

### Approbaton de la LSFIn et de la LEFin

Lors du vote final du 15 juin 2018, les Chambres fédérales ont approuvé les projets de loi sur les services financiers (LSFin) et de loi sur les établissements financiers (LEFin), mettant fin à une discussion parlementaire parfois intense, qui s'est étendue sur deux ans et demi environ. La SFAMA a accompagné activement ce processus et a grandement contribué à la réussite de ce projet de réglementation global. Nous considérons le texte adopté comme un compromis équilibré tenant compte de façon appropriée des exigences d'amélioration de la protection des clients et de la compétitivité de la place financière suisse.

### Consultation relative aux ordonnances

Après un bref répit cet été, la consultation relative à l'ordonnance sur les services financiers (OSFin) et à l'ordonnance sur les établissements financiers (OEFIn), ainsi qu'à la révision de l'ordonnance sur les placements collectifs de capitaux (OPCC) a été ouverte en octobre 2018. La procédure, dans laquelle s'est impliquée la SFAMA pour défendre les exigences du secteur des fonds et de l'Asset Management, a duré jusqu'au début du mois de février 2019. Il faut pour l'instant partir du principe que les deux lois et leurs ordonnances entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Un environnement dynamique

L'année sous revue s'est caractérisée par un fort

dynamisme, et la SFAMA a été sollicitée à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale. Outre le succès rencontré dans le cadre des projets de LSFIn et de LEFin, nous nous sommes réjouis de la volonté du Conseil fédéral de renforcer l'attractivité de la place suisse des fonds. À l'automne 2018, le Département fédéral des finances (DFF) a été chargé de présenter un projet de révision de la loi, dont les nouvelles dispositions devraient faciliter la commercialisation de produits novateurs. En tant que place financière d'importance mondiale, la Suisse pourrait exploiter encore davantage son potentiel dans le domaine des placements collectifs. L'instauration du Limited Qualified Investment Fund (L-QIF), non soumis à l'autorisation de la FINMA, permettrait de commercialiser les produits novateurs plus rapidement et meilleur marché. Nous nous sommes également impliqués sur cette question et accompagnons activement la poursuite des travaux. La SFAMA joue aussi un rôle auprès d'organisations internationales. Ces échanges revêtent une grande importance, les révisions de loi envisagées affectant souvent notre place financière et notre secteur d'investissement, comme c'est le cas de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers II (MiFID II), entrée en vigueur au début de l'année et présentant un grand intérêt pour les Asset Managers opérant à l'international. Les nombreux groupes de travail et commissions d'experts constituent une base importante pour la réussite des travaux de l'association en Suisse et à l'étranger: nous remercions chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur soutien et leur engagement.

### Changements

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue en mars 2018 ont été élus au Comité de la SFAMA Michael Kehl, Managing Director au sein d'UBS Global Wealth Management, ainsi que Patrick Tschumper, Managing Director chez Credit Suisse Investor Services. Ils ont ainsi remplacé Martin Thommen et Petra Reinhard Keller, qui ont quitté leurs fonctions en 2017. Martin Jufer, membre

de la Direction et responsable régional Europe continentale de GAM Holding, a par ailleurs été élu au poste de Vice-président. Thomas Zimmerli a quitté l'association fin mai 2018. Le 1er juin 2018, Diana Imbach Haumüller, Senior Legal Counsel, a été nommée Directrice adjointe de la SFAMA. Nouvelle au sein de l'association, Katja Brunner a pris ses fonctions de Senior Legal Counsel début juin 2018. Il s'agit d'une spécialiste reconnue des questions de réglementation et de gouvernance. Fin décembre 2018, Delphine Calonne, Senior Legal Counsel, a mis fin à son activité au sein de la SFAMA.

### Priorités de l'année 2019

Les thèmes suivants figurent au premier plan des activités de la SFAMA pour l'année à venir:

- Renforcer la position de la SFAMA en tant que principale représentante des intérêts de l'Asset Management en Suisse. Assumer notre fonction de leader en lien avec la plateforme Asset Management Suisse et se concentrer sur la réalisation de projets individuels
- Évaluer et soutenir les «solutions de fonds novatrices», et établir des normes en matière de bonnes pratiques ainsi qu'une autorégulation dans les domaines de l'Asset Management et de celle des risques (dans le cadre de directives, d'informations spécialisées et de documents modèles) allant dans le sens du secteur de l'Asset Management
- Faire valoir les intérêts de la branche en rapport avec des projets de législation (réglementaires et fiscaux) en cours et à venir, en particulier en ce qui concerne la LSFIn et la LEFin
- Étendre la fonction de forum et renforcer la communication de la SFAMA (événements, commissions d'experts, membres, opinion publique)
- Approfondir les relations avec les représentants politiques de la Berne fédérale

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, une année 2019 placée sous le signe de la réussite.

Avec nos meilleures salutations



Felix Haldner  
Président



Markus Fuchs  
Directeur

# MARCHÉS DES FONDIS

Après une année 2017 fastueuse pour les investisseurs sur la quasi-totalité des marchés, la tendance s'est pratiquement inversée en 2018. Jusqu'à l'automne, le marché des actions américain a battu des records. Mais le climat s'est ensuite dégradé, faisant craindre un fléchissement conjoncturel.

## Contexte des marchés

### Ralentissement inattendu

Au début de l'année, tout laissait penser que l'orientation prise allait se poursuivre. Les spécialistes étaient alors presque unanimement optimistes, notamment en raison de la croissance économique synchrone dans toutes les régions. Leurs prévisions mettaient surtout en avant le rôle moteur conjoncturel des États-Unis, où les allègements fiscaux avaient permis aux entreprises de générer une croissance exceptionnelle des bénéfices. Jusqu'à l'automne 2018, le marché des actions américain a atteint des niveaux records. La situation s'est toutefois dégradée ultérieurement, laissant poindre la crainte d'un faiblissement de la conjoncture économique plus précoce et plus prononcé que prévu.

### Incertitudes à grande échelle

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, les marchés mondiaux des actions ont chuté de près de 10%. Rien qu'en décembre, le marché américain a enregistré une baisse telle que ce mois s'est inscrit parmi les plus mauvais depuis 1931. Les incertitudes actuelles ont clairement pour origine les perturbations sur la scène politique. En effet, depuis le printemps dernier, les risques (géo)politiques connus ou nouveaux se sont succédé à un rythme soutenu.

### Conflits et Brexit

Les prévisions ne tenaient pas – ou pas assez – compte des tensions géopolitiques qui préoccupent de plus en plus les acteurs du marché. La première est le différend commercial qui oppose les États-Unis et la Chine. Ce bras de fer a embarrassé de nombreuses entreprises et a conduit à revoir à la baisse certaines prévisions conjoncturelles. S'il s'intensifie, il pourrait ralentir sensiblement l'économie mondiale. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) constitue également un phénomène de grande ampleur, dont les principaux écueils n'ont pas encore tous été évités. Citons aussi les conflits bilatéraux entre les États-Unis d'une part et la Turquie, l'Iran et la Corée du Nord d'autre part, ainsi que les difficultés en Italie. Le cours du pétrole s'est par ailleurs montré très volatil, avec une rapide hausse dans un premier temps, suivie d'une chute tout aussi brutale. Plus tard dans l'automne, quand le Fonds monétaire international a revu ses prévisions de croissance à la baisse, le moral des investisseurs s'est nettement dégradé.

### Responsabilité du secteur technologique

L'enthousiasme pour la Silicon Valley est en outre retombé à Wall Street, où l'on attend que les geeks gagnent en maturité. En effet, l'électronique de grande consommation ne se résume plus à quelques petites applications. Par ailleurs, grâce aux progrès de l'intelligence artificielle, la portée de l'électronique de grande consommation s'est largement accrue. Bien entendu, cette tendance s'accompagne d'un énorme potentiel commercial. Mais elle implique aussi que le secteur technologique assume davantage de responsabilités. Un exemple de l'imbrication mondiale des sociétés les plus connues: Apple, première entreprise dont le goodwill a dépassé la barre d'un milliard de dollars, début août 2018, a perdu 10% de sa valeur en décembre juste à cause d'un avertissement sur résultats.

### Rendements décevants sur le segment des actions

Pour l'investisseur suisse, qui table généralement sur des cours à la hausse et investit donc principalement dans des actions et obligations de pays industrialisés, les rendements ont été faibles durant l'exercice sous revue. 2018 s'inscrit parmi les années boursières les plus noires des deux dernières décennies. Le rendement moyen, toutes catégories de placements confondues, était largement négatif, comme entre 2000 et 2002, après l'explosion de la bulle technologique. Il s'est toutefois établi bien au-dessus de celui de l'année 2008, marquée par la crise des marchés financiers. Aucune catégorie de placements ne s'est en revanche distinguée par un rendement sensiblement positif, contrairement aux années mentionnées: en l'an 2000, les prix des matières premières avaient connu une hausse, et en 2008, les emprunts d'État européens s'étaient accrus de près de 9%. Parmi les quelques catégories d'emprunts à avoir enregistré de petits bénéfices ou, du moins, à n'avoir essuyé aucune perte significative au cours de l'exercice sous revue figurent les obligations d'États affichant une solvabilité élevée.

### Augmentation significative de la volatilité

Si la comparaison de la situation sur les marchés des actions et des obligations n'est pas préoccupante pour le moment, elle n'est toutefois plus aussi anodine qu'auparavant. Une forte volatilité des actions est considérée comme défavorable, car elle laisse présumer une baisse des cours – une chute étant toujours plus rapide qu'une hausse. Il en va de même pour une courbe des taux d'intérêt inversée, qui témoigne d'un fort pessimisme conjoncturel sur les marchés des obligations. Actuellement, l'inversion de la courbe des taux atteint des valeurs très élevées, mais non encore extrêmes. En revanche, la volatilité présente une marge de fluctuation normale, avec néanmoins une tendance à la hausse.

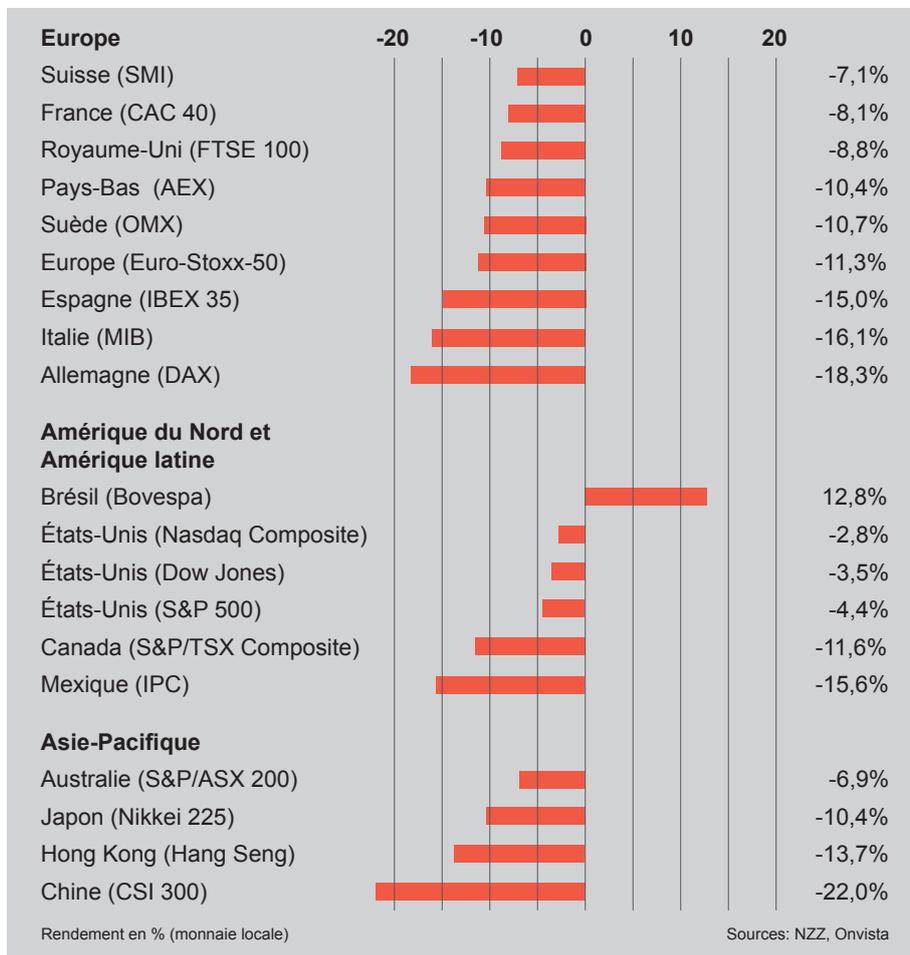
### Un coup d'œil à la Suisse

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018, l'économie helvétique a connu une croissance plus rapide que celle des pays européens voisins et a surpassé la conjoncture américaine. Le produit intérieur brut a toutefois reculé de 0,2% au 3<sup>e</sup> trimestre. Cela n'a pas empêché six titres du Swiss Market Index (SMI) d'enregistrer un bénéfice annuel, dividendes compris. Comparativement, les titres d'assurance à fort dividende et les poids lourds défensifs ont fait bonne figure. Ces derniers ont notamment contribué à ce que le SMI, qui comprend les 20 principaux titres, affiche de meilleures performances que le Swiss Performance Index (SPI), dans lequel les entreprises industrielles soumises à la conjoncture jouent un rôle prépondérant. L'année boursière s'est avérée particulièrement décevante pour les actions bancaires, défavorisées par l'absence de hausse durable des taux et par le conflit relatif au budget entre l'Italie et l'UE. Par rapport à d'autres pays, le marché des actions suisse a réalisé des performances relativement bonnes. L'indicateur du SMI a perdu tout juste 7%, dividendes compris.

### Agir de façon ciblée

Pour 2019, les prévisions sont moins optimistes qu'elles ne l'étaient pour l'année sous revue. Les risques résultant des tensions géopolitiques et le fléchissement du dynamisme économique dominent les perspectives des banques. Cependant, compte tenu de la conjoncture toujours supérieure à la tendance, personne ne veut croire à une véritable baisse sur les marchés boursiers. Le fait que les prévisions tablent sur un environnement peu favorable en raison de cette faible croissance ouvre la voie à de bonnes surprises. 2019 sera sans aucun doute une année difficile en matière de placements, ne serait-ce qu'à cause de l'imprévisibilité des grands chantiers politiques. Demeure en outre la question de savoir dans quelle mesure les banques centrales entendent resserrer les rênes monétaires. Dans une telle situation, l'économie risque en effet de se trouver paralysée. Il est certainement judicieux de vérifier à présent si le risque de portefeuille choisi correspond toujours à l'horizon de placement et à la tolérance personnelle au risque.

**Performance des principales places boursières en 2018**



**Marché suisse des fonds**

**Recul du marché des fonds**

Fin décembre 2018, les statistiques sur le marché suisse des fonds affichaient un volume total de 1041,3 milliards de francs, soit 54,0 milliards de moins que l'année précédente (recul de 4,6%). Ces chiffres, qui reposent sur la liste d'autorisation de la FINMA, englobent tous les fonds de droit suisse ainsi que tous les fonds étrangers autorisés à la distribution en Suisse, y compris leurs classes de parts réservées aux investisseurs qualifiés. Ce repli est principalement dû aux fonds en actions, qui ont enregistré des flux de capitaux certes à peine négatifs, mais des moins-values d'autant plus significatives de 50,4 milliards de francs (montant après conversion). L'évolution des catégories «Fonds de diversification des actifs», «Fonds en matières premières» et «Fonds de placement alternatifs» n'est pas non plus complètement étrangère à cette baisse de volume. Ce résultat n'a été que légèrement amélioré par des variations de valeur des catégories «Fonds obligataires» et «Fonds du marché monétaire», à hauteur de 16,1 milliards de francs bruts.

## Évolution des catégories de fonds

Catégorie de fonds	Fortune fin 2017	Fortune fin 2018	Afflux/sorties de capitaux en 2018	Variations de valeur induites par le marché en 2018
Fonds en actions	465,7	413,3	-2,0	-50,4
Fonds obligataires	340,5	341,1	5,8	-5,3
Fonds de diversification des actifs	129,6	119,4	4,7	-14,9
Fonds du marché monétaire	76,1	91,6	-3,6	19,1
Fonds immobiliers	32,6	35,2	0,5	2,1
Fonds en matières premières	23,5	22,4	0,7	-1,7
Fonds de placement alternatifs	21,0	16,0	-2,2	-2,8
Autres fonds	3,0	2,3	-0,6	-0,1
<b>Total du marché suisse</b>	<b>1092,0</b>	<b>1041,3</b>	<b>3,3</b>	<b>-54,0</b>

(en milliards de CHF) Source: Swiss Fund Data (SFD)

## Sévères corrections pour les fonds en actions

Après avoir démarré l'année en fanfare, les marchés des actions ont accusé l'apparition de divers facteurs qui ont suscité une grande nervosité et alimenté de fortes fluctuations de cours tout au long de 2018. La première déconvenue est intervenue en février 2018, dans le sillage des appréhensions liées à l'inflation et, partant, aux taux d'intérêt. Les grandes places boursières ont subi des pertes parfois supérieures à 10%, ce qui a réveillé le spectre de la récession, alors que les fondamentaux économiques restaient sains. Les mois suivants ont vu s'accroître sensiblement les risques de nature politique, dont certains pourraient avoir des répercussions non négligeables sur l'économie. Les États-Unis sont ainsi entrés en conflit avec la Chine sur le plan commercial. Ce qui avait commencé comme une provocation de la part de Donald Trump n'a cessé de s'envenimer au cours de l'été jusqu'à déboucher sur un véritable bras de fer, source d'incertitudes sur les marchés des actions. À ces tensions sont venues s'ajouter des préoccupations d'ordre politique et la crainte d'un fléchissement conjoncturel – un cocktail explosif pour les bourses. À y regarder de plus près, l'inquiétude sur les marchés financiers est tout à fait légitime. L'indice S&P 500 a eu beau frôler une correction de 20% la veille de Noël, sur l'année, le marché américain demeure l'un des plus performants au monde avec un rendement total de -4,4% en dollars. Négociations autour du Brexit, discussions budgétaires entre l'Italie et l'UE, menace d'introduction par les États-Unis de barrières commerciales pour l'industrie automobile allemande ou encore mouvement des Gilets jaunes en France: l'Europe a eu de multiples problèmes à gérer en 2018, d'où un climat d'insécurité. La performance s'en est ressentie: le rendement total en euros s'est établi à -11%. Les pays émergents n'ont pas non plus été épargnés par la nervosité ambiante concernant la tournure du conflit commercial et le ralentissement conjoncturel. Les actions de l'Extrême-Orient ont à cet égard davantage souffert que celles de l'Amérique latine, qui ont bénéficié de l'espoir d'un tournant politique au Brésil. Les pays dont la balance des opérations courantes est largement déficitaire, comme l'Argentine ou la Turquie, ont été fortement pénalisés. Au 2<sup>d</sup> semestre, l'indice suisse des actions a su démontrer sa solidité en engageant, porté par ses poids lourds défensifs, une véritable course-poursuite, ce qui ne l'a pas empêché de clôturer lui aussi l'exercice sous revue dans le négatif. Le SPI a enregistré une performance négative de 8,6%, et le SMI un rendement total de -7,1%. En ce qui concerne leur volume, les fonds sont passés de 465,7 milliards à 413,3 milliards de francs (-52,4 milliards, soit -11,25%), une baisse qui s'explique en grande partie par les variations de valeur constatées notamment en octobre et décembre 2018. Les sorties nettes de capitaux se sont limitées à 2 milliards de francs.

### Léger accroissement de la part de marché des fonds obligataires

Alors que la Réserve fédérale américaine (Fed) a initié il y a trois ans déjà un cycle de hausse des taux d'intérêt, la Banque centrale européenne (BCE) s'est jusqu'à présent contentée d'annoncer en termes vagues la fin de sa politique monétaire ultra-expansionniste et le premier relèvement de ses taux pour le 2d semestre 2019. La décision de la BCE de mettre un terme à ses achats d'emprunts fin 2018 et les réserves des investisseurs quant aux effets néfastes d'un éventuel conflit commercial ont fait augmenter les primes de risque des obligations d'entreprises. Si, fin 2017, les acteurs du marché n'envisageaient pas plus de deux relèvements des taux directeurs par la Fed en 2018, ils ont significativement revu leurs prévisions à la hausse en janvier 2018, en les portant cette fois à trois ou quatre, compte tenu de l'émergence de craintes inflationnistes. Résultat: les rendements américains se sont envolés. Au 1er semestre, les placements obligataires ont donc surtout souffert de la faiblesse persistante des taux ou de leur très légère hausse. Les mois suivants ont vu les investisseurs désorientés passer par toute la gamme des sentiments face à l'enchaînement des révélations en lien avec le Brexit, le programme budgétaire italien et la politique commerciale de Donald Trump. Lorsque les préoccupations concernant la conjoncture mondiale sont venues s'ajouter à cette donne déjà mouvementée, les investisseurs se sont tournés vers les emprunts d'État considérés comme sûrs. L'agenda politique chargé – à l'ordre duquel figuraient également les différends opposant les États-Unis à la Corée du Nord, à l'Iran et à l'Irak – a perturbé les acteurs du marché, ce qui a entraîné une augmentation notable des primes de crédit des obligations d'entreprises. La progression a été particulièrement sensible pour celles notées BBB, qui ont vu leurs primes de risque renouer avec le niveau atteint au printemps 2016, au moment de l'annonce par la BCE de son programme de Corporate Quantitative Easing. Les emprunts d'État américains ont eu beau repartir à la hausse en novembre et décembre 2018, leur évolution sur l'année a été plus que modeste (+0,9%). Qui aurait pu prédire que les placements à court terme sur le marché monétaire en dollars réaliseraient en 2018 une meilleure performance à l'international que la plupart des autres catégories de placements? Il faut remonter à 1992 pour trouver un dénouement aussi atypique aux États-Unis. Le fait que la catégorie de placements la moins risquée s'avère être la plus rentable en dit long sur la propension au risque des investisseurs. La conscience des risques leur est soudainement revenue, une tendance corroborée par les rapides baisses de prix subies par les émetteurs au profil de crédit problématique. L'aversion croissante au risque des investisseurs s'est traduite par l'affichage, de la part des obligations d'entreprises, de rendements globalement moins bons que les emprunts d'État offrant une grande sécurité. Les obligations d'entreprises à faible solvabilité (High Yield Bonds), en particulier, ont dégringolé au dernier trimestre 2018, pour finir l'année sur des pertes. Il est dans l'ordre des choses qu'un ralentissement de la dynamique économique provoque une redistribution des capitaux issus de placements relativement risqués vers des solutions plus sûres comme les emprunts d'État. Cette règle générale ne s'est pourtant guère vérifiée en 2018. Les obligations ont parfois perdu du terrain de manière concomitante avec les actions. La situation n'a commencé à se «normaliser» qu'en décembre. Fin 2018, les placements obligataires ne généraient plus de moins-values. L'indice SBI AAA-A plaçait alors les obligations en francs légèrement au-dessous de leur valeur de 2017. L'augmentation des spreads de crédit a également porté préjudice aux emprunts des pays émergents (-4,7%). Grâce aux afflux nets de capitaux les fonds obligataires (volume: 341,1 milliards de francs) ont pu accroître quelque peu leur part de marché et la porter à 32,7% (+1,5 point de pourcentage).

### Baisse de la valeur des fonds de diversification des actifs

Investir dans un fonds de diversification des actifs implique de déléguer une partie des décisions de placement courantes. Il n'existe toutefois pas de classification type pour cette catégorie de placements. Ainsi, certains fonds ne prévoient de procéder à des pondérations que dans une fourchette étroite, alors que d'autres sont très flexibles. À titre indicatif, les fonds agressifs investissent environ 70% de leurs actifs dans des titres de participation, tandis que les fonds conservateurs en placent quelque 80% dans des obligations. Bien entendu, ces différences entraînent également d'importantes disparités de rendement au sein des fonds mixtes. Les gestionnaires ont toutefois eu bien du mal, en 2018, à obtenir des résultats. On n'avait encore jamais vu autant de catégories de placements passer simultanément dans le rouge sur une même année: actions, obligations, matières premières et placements alternatifs ont tous subi des corrections. L'effet de diversification n'a pas du tout fonctionné. Un fonds moyen à faible teneur en actions aura perdu, disons, 4% de sa valeur, et un véhicule à l'orientation plus agressive probablement plus de 10%. La pratique est venue confirmer la théorie selon laquelle «la prise de risques paie», mais en la prenant à contre-pied – or on a tendance

à oublier le cas de figure inverse. Les afflux nets de capitaux (4,7 milliards de francs) n'ont pas pu empêcher la baisse de valeur de l'ensemble des fonds de diversification des actifs, qui ont vu leurs cours chuter de 10,2 milliards de francs. Ils ne représentaient plus, fin 2018, que 119,4 milliards de francs. Leur part de marché a diminué de 0,3 point de pourcentage pendant l'exercice sous revue, pour s'établir à 11,5%.

### **Performance positive des fonds du marché monétaire malgré des sorties nettes de capitaux**

Les fonds du marché monétaire ont été exposés en 2018 à des sorties nettes de capitaux. Environ 4,5 milliards de francs ont été retirés et réinjectés ailleurs rien qu'au 1er semestre, lors du déchaînement géopolitique sur le marché. La situation s'est quelque peu stabilisée durant l'été. Puis, en novembre, la fuite de capitaux a repris (retrait de plus de 2 milliards de francs), avant d'être endiguée: en décembre, 1,6 milliard ont de nouveau été investis dans ces produits. C'est un constat récurrent: en tant que placements tactiques à durée relativement courte, les fonds du marché monétaire reflètent l'état d'esprit du marché. Les sorties nettes de capitaux durant l'exercice sous revue se sont élevées à 3,6 milliards de francs. En outre, on observe année après année des effets de change considérables, qui se traduisent par des différences marquées dans le rendement des produits. Voilà sans doute pourquoi, en valeur, cette catégorie a globalement clôturé en hausse. Sur l'année 2018, la valeur totale des fonds du marché monétaire a augmenté de 15,5 milliards de francs, s'établissant à 91,6 milliards. Leur part de marché s'est ainsi accrue de 2 points de pourcentage, pour atteindre 8,8%. Les investisseurs qui songent à acheter des fonds du marché monétaire dans des devises, c'est-à-dire ceux qui ne veulent pas «parquer» leur argent dans leur monnaie d'origine, doivent être conscients qu'à l'heure actuelle, ils s'approprient surtout à se livrer à de la spéculation sur devises.

### **Tendances homogènes parmi les autres fonds**

Les catégories «Fonds en matières premières», «Fonds de placement alternatifs» et «Autres» ont présenté un tableau uniforme en 2018. Les afflux nets de capitaux enregistrés par les fonds en matières premières se sont concentrés sur le 1er semestre. Il en a résulté un solde de 676 millions de francs. Sur l'année, la valeur de cette catégorie de placements est néanmoins passée de 23,5 à 22,4 milliards de francs. Cette diminution a plusieurs causes: le prix du pétrole brut a grimpé jusqu'en septembre,



avant de dégringoler en flèche avec le ternissement des perspectives conjoncturelles. Dans ce contexte délicat, le phénomène de refuge dans l'or n'a pas arrangé les choses, car le métal jaune a vu son cours baisser de près de 3%. Même chose pour l'argent et le platine. Seul le palladium a affiché une performance largement positive durant l'exercice sous revue. Les métaux industriels ont également subi l'influence d'un autre paramètre fondamental: la géopolitique. La persistance du conflit commercial leur a causé de considérables moins-values, souvent à deux chiffres. La sécheresse sévère et durable a par ailleurs provoqué une hausse soutenue du prix des céréales, par exemple du blé. Le cours du cacao a lui aussi suscité l'intérêt. Les actions du secteur des nouvelles énergies (éolienne, solaire, hydraulique, etc.) ont certes fait bien plus de perdants que de gagnants, mais le bilan n'a pas été aussi mauvais que du côté des sociétés opérant dans les matières premières traditionnelles. Les fonds de placement alternatifs n'ont guère répondu aux attentes en 2018. Les stratégies long/short, qui peuvent se substituer aux stratégies de placement long only classiques, n'ont dans l'ensemble pas été payantes. Du côté des stratégies liquides, ce sont là encore les pertes du 4e trimestre qui ont induit la révision à la baisse des chiffres de 2018. Même les fonds en actions neutres par rapport au marché ont essuyé un repli de près de 5%; les Managed Futures n'ont pas été à la hauteur de leur réputation de bon outil de diversification en période de crise. En limitant les pertes à environ 1%, les stratégies Forex ont été les seules à s'affranchir quelque peu des turbulences du marché. Dans un environnement où les influences fondamentales se sont encore renforcées et où les volatilités se sont sensiblement accrues, la marge de manœuvre des gestionnaires de hedge funds s'est améliorée. Cependant, de nombreux acteurs ont paru dépassés par la politisation des bourses. Les opportunités de trading ont été peu exploitées, si bien que la valeur du segment de fonds correspondant a chuté de 21 à 16 milliards de francs. La part de marché de ces trois catégories de fonds a légèrement reculé, de 4,3 à 3,9%.

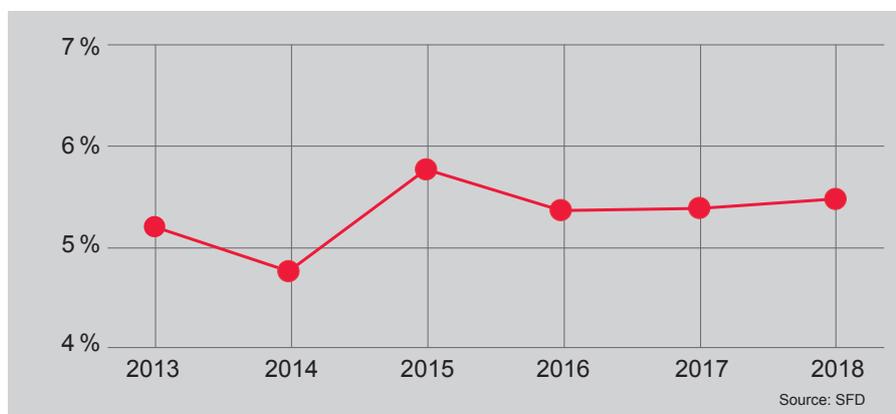
### **Performance positive des fonds immobiliers grâce aux afflux nets de fonds et à l'appréciation de valeur**

L'année 2018 n'a pas non plus été plus facile pour les fonds immobiliers. Dans un contexte de faiblesse persistante des taux, l'immobilier a été très sollicité en raison de sa rentabilité, et certains segments (les locaux industriels, p. ex.) ont été pénalisés par l'agitation politique. Dopés par l'essor du commerce en ligne, certains segments spécifiques comme les infrastructures de logistique ont eu le vent en poupe. Les affaires n'ont pas été aussi bonnes pour les immeubles dits de rapport, dans lesquels les caisses de pension investissent volontiers. Le boom de construction observé depuis plusieurs années au niveau des immeubles d'habitation a été à l'origine d'un taux de vacance supérieur à 2%, ce qui a provoqué des pertes sur loyers. Conséquence: les rendements des placements immobiliers correspondants ont diminué. La mise en garde de la Banque nationale suisse quant au risque de surchauffe sur ce segment a en outre donné un coup d'arrêt à la spirale haussière des prix. Pour les investisseurs, il est donc essentiel d'opérer une distinction entre les différents secteurs (résidentiel, commercial et industriel ainsi que les bureaux et le commerce de détail). La localisation, l'accessibilité et le niveau d'aménagement ont également une forte influence sur les prix. Cette catégorie a enregistré sur l'année une hausse de volume de 2,6 milliards de francs, y compris 471 millions d'afflux nets de capitaux. Si l'on considère les rendements sur distribution, les fonds immobiliers demeurent toutefois nettement plus performants que les emprunts d'État à long terme. Ils ont compté parmi les catégories de fonds les plus modestes, avec un volume de 35,2 milliards de francs qui leur a permis d'accroître légèrement leur part de marché à 3,4%.

### **SFA ARI® – indicateur pour les fonds immobiliers**

En avril 2012, l'association a créé le SFA ARI® (indicateur de rendement des placements de la SFA) afin de faciliter la comparaison des rendements effectifs, au niveau des produits, des fonds immobiliers cotés en bourse. Le SFA ARI®, qui s'appuie sur les rendements des placements, est calculé chaque trimestre (janvier, avril, juillet, octobre) par SFD sur la base des différents rapports annuels. L'univers de fonds est constitué des fonds immobiliers cotés à la SIX Swiss Exchange SA (SIX) et réalisant des placements immobiliers directs en Suisse, en tant que pays d'investissement exclusif. Les fonds de fonds ou les fonds suisses qui investissent directement à l'étranger en sont exclus. Le rendement des placements du SFA ARI® s'élevait à 5,37% en juin 2018. L'évaluation intègre 30 fonds immobiliers, pour une fortune nette de 33,4 milliards de francs.

### Évolution du SFA ARI® depuis 2013



### 422 fonds supplémentaires

Fin 2018, 9824 fonds (+422) étaient autorisés à la distribution en Suisse, dont

- 1726 fonds de droit suisse (+84) et
- 8098 fonds de droit étranger (+338), à majorité luxembourgeoise (5409 fonds, +193)

La révision de la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) favorise toujours les activités de marché d'un grand nombre d'acteurs, ce qui s'est traduit par une progression nette de 422 fonds. Ainsi, au cours de l'année, 344 placements collectifs de capitaux étrangers ont reçu l'autorisation correspondante, qui a été retirée à 6 autres. Quant aux produits domiciliés en Suisse, l'agrément a été accordé à 165 d'entre eux et retiré à 81. Sur les 1726 fonds suisses, 769 ont été exclusivement autorisés par la FINMA à la distribution aux investisseurs qualifiés.

### Constance du rapport

Ces dernières années, le rapport entre les fonds d'origine étrangère et les placements collectifs de droit suisse est resté relativement constant, à environ 4 pour 1. Le Luxembourg et l'Irlande sont de loin les principaux pays de domicile de fonds étrangers autorisés en Suisse, avec au total 7266 unités pour une part de marché en hausse de 1 point de pourcentage à 90% fin 2018. En troisième position, on trouve toujours la France, suivie par le Liechtenstein et l'Allemagne.

### Évolution du nombre de fonds par domicile et catégorie de fonds

Domicile/catégorie de fonds	Fin décembre 2017		Fin décembre 2018		Variation durant l'année 2018	
<b>Fonds suisses</b>	<b>1642</b>	<b>(715)</b>	<b>1726</b>	<b>(769)</b>	<b>+ 84</b>	<b>(54)</b>
Soc. en comman. pr plac. coll.	18	(18)	19	(19)	+ 1	(1)
Fonds en valeurs mobilières	137	(0)	136	(0)	- 1	(0)
Autres fonds de plac. tradit.	1382	(657)	1455	(702)	+ 73	(45)
Autres fonds de plac. altern.	45	(17)	50	(21)	+ 5	(4)
Fonds immobiliers	60	(23)	66	(27)	+ 6	(4)
<b>Fonds étrangers</b>	<b>7760</b>		<b>8098</b>		<b>+ 338</b>	
Luxembourg	5216		5409		+ 193	
Irlande	1684		1857		+ 173	
Autres pays	860		832		- 28	
<b>Total fonds CH et étrangers</b>	<b>9402</b>	<b>(715)</b>	<b>9824</b>	<b>(769)</b>	<b>+ 422</b>	<b>(54)</b>

(entre parenthèses: fonds réservés aux investisseurs qualifiés)

Source: FINMA

### Demande de fonds en tant qu'instruments de placement

Il est réjouissant de constater que les fonds peuvent s'imposer comme des piliers importants de l'Asset Management, dans les périodes prospères comme difficiles. Récemment, il n'y a eu ni «disparition de fonds», ni baisse du taux de pénétration en raison de restructurations ou de reventes par des investisseurs incertains.

### Évolution de la part des fonds de placement dans les dépôts des différents segments de clientèle

Segment de clientèle	Décembre 2016	Décembre 2017	Novembre 2018
Clients privés en Suisse	39%	40%	41%
Clients institutionnels en Suisse	45%	46%	46%
<b>Total des clients en Suisse</b>	<b>42%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>
Client privés étrangers	43%	44%	44%
Client institutionnels étrangers	24%	25%	26%
<b>Total des clients étrangers</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>	<b>29%</b>
<b>Total des clients</b>	<b>34%</b>	<b>36%</b>	<b>36%</b>

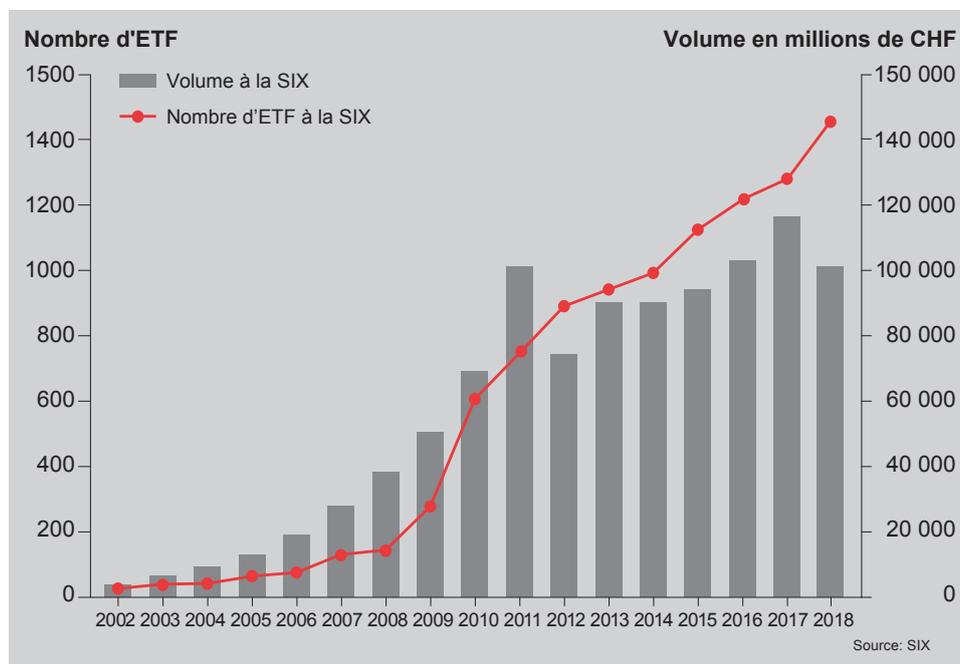
Source: SNB

### Recul du volume des Exchange-Traded Funds (ETF)

Après le léger faiblissement du volume des fonds indiciels négociés en bourse en 2012, les ETF avaient rapidement renoué avec le succès. Pendant l'exercice sous revue, le faible niveau d'activité boursière a fait chuter leur volume à 100,5 milliards de francs (-13,7% par rapport à 2017), un niveau qui demeure respectable. Fin 2018, 1450 ETF de 25 émetteurs distincts étaient cotés à la bourse suisse. En ce qui concerne l'orientation des placements, les ETF sur les marchés des actions traditionnels restaient en tête, à 61,2%. Avec 321 produits, la part des ETF obligataires était de 22,1%. Le nombre d'ETF sur matières premières et métaux précieux a augmenté de 5 pour s'établir à 99 produits, ce qui ne représente toutefois plus que 6,8%. Concernant l'ampleur des transactions, la médiane se situe toujours à un niveau très bas (15 500 francs).



## Évolution du segment des ETF à la SIX



## Marché européen des fonds

### OPCVM ont gagné à fin septembre 2018

Après avoir gagné 12,2% en 2017, la fortune des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a de nouveau progressé au cours des neuf premiers mois de l'exercice sous revue. Elle s'est ainsi établie à près de 10 000 milliards d'euros fin septembre 2018, soit une augmentation de 2,6%. L'observation trimestrielle fait ressortir des évolutions irrégulières: alors qu'une baisse de 0,6% a été enregistrée au premier trimestre, le volume est remonté de 1,5% durant la période suivante et, au troisième trimestre, sa progression a été de 1,1%. Le Luxembourg jouissait à l'automne d'une position de leader incontesté. En ce qui concerne le volume des fonds, il n'y a eu qu'un seul changement de rang aux douze premières places entre janvier et septembre 2018: la Belgique est venue rejoindre le classement, et la Finlande en a été évincée. Excepté la France, tous les pays affichant un volume important ont connu une progression, à un chiffre toutefois. Comme en 2017, la Norvège a enregistré une croissance remarquable (8,6%), supérieure à celle des autres pays figurant dans le tableau ci-dessous. Avec 8,3%, la Belgique a elle aussi frappé fort. Sur les trois premiers trimestres de 2018, la Suisse a pour sa part affiché une hausse de 4,9%, soit plus que la moyenne, établie à 2,6%.

### Croissance de 2,6% des Alternative Investments Funds (AIF)

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, le marché AIF a gagné 155 milliards d'euros pour s'établir à 6064 milliards d'euros. La majeure partie de ces actifs (env. 34%) entraînent dans la catégorie des «Autres fonds», celle des fonds spéciaux proposés principalement en Allemagne et réservés aux investisseurs institutionnels. Le segment «Multi-assets» a atteint au total 24%. Les produits obligataires (16%) et les fonds immobiliers (11%) suivaient à distance, tandis que les fonds en actions continuaient d'afficher 13%. Les produits du marché monétaire et les fonds garantis complétaient le tableau avec 1% environ pour chacune de ces deux catégories.

### Parts de marché

Parmi les OPCVM, les fonds en actions ont vu leur valeur croître grâce à l'évolution boursière de janvier à septembre 2018. À 39%, leur part se situait 1 point de pourcentage au-dessus du chiffre de début d'année. Fin septembre, les fonds obligataires arrivaient toujours en deuxième position avec 26%. Leur part avait légèrement baissé (-1 point de pourcentage) au cours de l'année. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt et de la forte demande de solutions alternatives en matière de placement, les fonds du marché monétaire ont été contraints de céder un peu de terrain durant l'exercice sous revue: leur part s'établissait à 12% (-1 point de pourcentage). De leur côté, les fonds mixtes ont de nouveau progressé de 1 point de pourcentage pour atteindre 19%.

### Évolution de la fortune des fonds de placement en Europe

Domicile du fonds	Fortune Fin 2016	Fortune Fin 2017	Fortune Fin sept. 2018
Luxembourg	3116	3486	3574
Irlande	1579	1831	1908
Royaume-Uni	1084	1225	1236
France	796	874	856
<b>Suisse</b>	<b>438</b>	<b>451</b>	<b>473</b>
Allemagne	330	372	382
Suède	283	313	335
Italie	234	256	250
Espagne	193	225	238
Danemark	117	129	131
Belgique	81	120	130
Norvège	86	116	126
Divers	297	316	329
<b>Total OPCVM</b>	<b>8661</b>	<b>9714</b>	<b>9968</b>
<b>Total AIF</b>	<b>5502</b>	<b>5909</b>	<b>6064</b>
<b>Total</b>	<b>14 164</b>	<b>15 623</b>	<b>16 032</b>

(en milliards d'EUR) Source: EFAMA

## Marché mondial des fonds

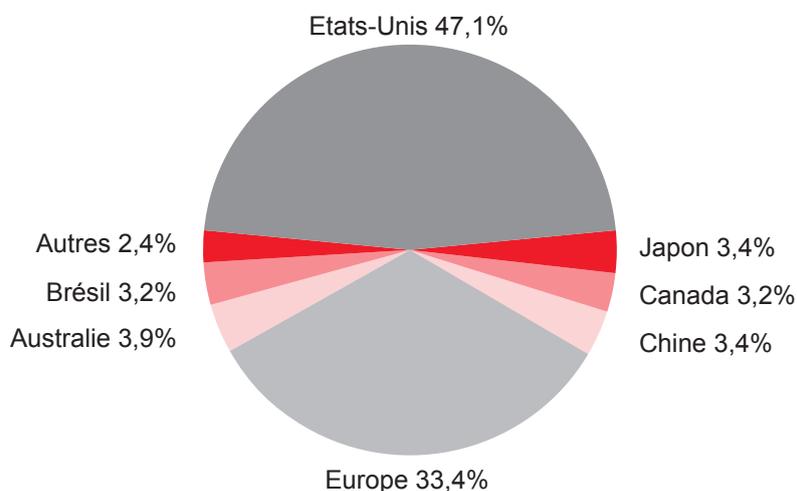
### 46 600 milliards d'euros répartis sur 129 980 fonds

Fin septembre 2018, le volume de fonds mondial atteignait le chiffre record de 46 600 milliards d'euros, dont 3400 milliards en fonds de fonds. Par rapport au début de l'année, cela représente une augmentation de 2300 milliards d'euros, soit 5,3%. Le nombre de fonds s'est établi à 129 980, un record historique.

### Rapport de forces au niveau international et effectifs

Si l'on compare les valeurs établies par l'EFAMA, la part des États-Unis dans la fortune mondiale investie dans des fonds était toujours nettement inférieure à 50% fin septembre 2018, avec 47,1%. Derrière l'Europe (33,4%), l'Australie (3,9%) a pu se maintenir en troisième position et conserver une avance respectable sur les suivants – cette année la Chine et le Japon, ex-aequo à 3,4%. Sur le plan de la répartition de la fortune par domicile de fonds, les États-Unis sont suivis du Luxembourg (9,2%), de l'Irlande (5,4%) et de l'Allemagne (4,5%), qui devance la France (4,1%).

### Répartition de l'encours mondial par région et par pays



Source: EFAMA

### Légère évolution de la répartition par catégorie de fonds

Ces quatre dernières années, on a constaté quelques changements ici et là dans les parts affichées par les différentes catégories de fonds. Si les fonds obligataires ont connu une hausse, ils ont fini par retomber à leur niveau de fin 2015. Dans le sillage de la hausse boursière, la part des actions a augmenté, en raison des plus-values et probablement aussi des redistributions de capitaux issus de fonds du marché monétaire. La catégorie «Autres fonds» a oscillé entre 8 et 9%.

### Répartition de l'encours mondial par catégorie

Catégorie de fonds	4 <sup>e</sup> trimestre 2015	4 <sup>e</sup> trimestre 2016	4 <sup>e</sup> trimestre 2017	3 <sup>e</sup> trimestre 2018
Fonds en actions	40%	40%	42%	43%
Fonds obligataires	20%	22%	21%	20%
Fonds mixtes	18%	18%	18%	17%
Fonds du marché monétaire	13%	12%	11%	11%
Autres fonds	9%	8%	8%	9%

Source: EFAMA



# MARCHÉS DE L'ASSET MANAGEMENT

La fortune placée entre les mains des Asset Managers s'est accrue jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018, tant en Suisse qu'à l'étranger. Les marchés financiers, qui étaient alors encore favorables, ont constitué le principal moteur de cette croissance. Ce tableau s'est toutefois nettement terni au 2<sup>d</sup> semestre.

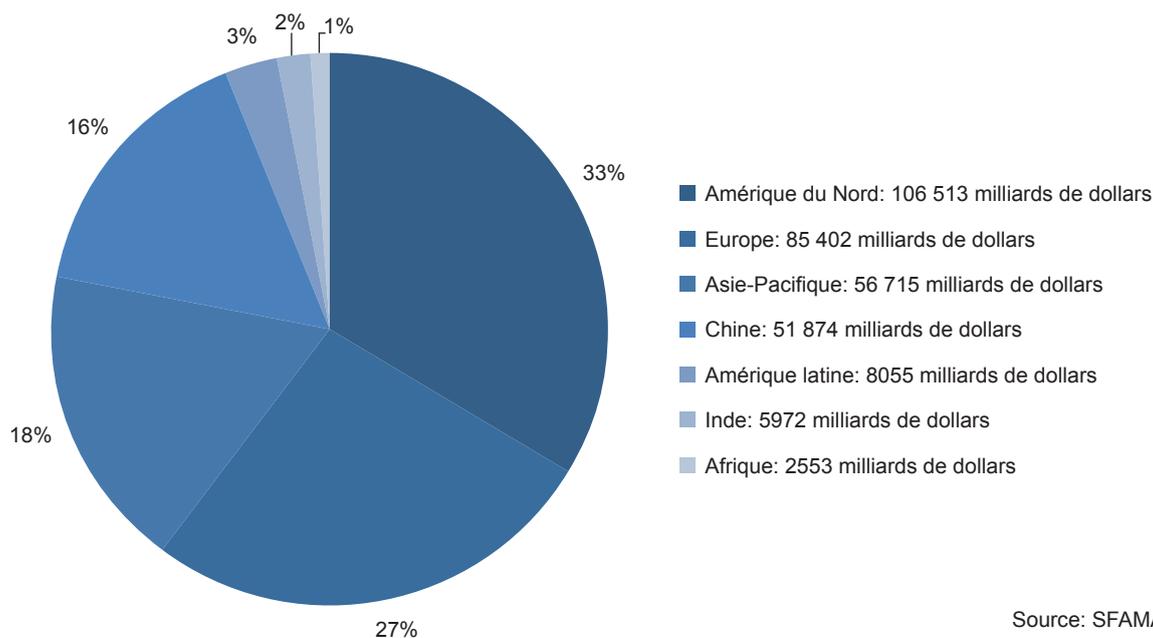
## Actifs internationaux

### Une croissance significative

Selon les estimations du Global Wealth Report 2018 de Credit Suisse, les actifs mondiaux ont augmenté pendant la première moitié de l'exercice sous revue, pour s'établir à 317 000 milliards de dollars, soit une hausse de 4,6% par rapport à l'année précédente. Tandis que les marchés financiers ont peu contribué à la croissance, les actifs non financiers ont de nouveau affiché une nette progression. Avec une hausse de 6,5%, ce sont les actifs d'Amérique du Nord qui ont connu l'essor le plus

dynamique, suivis par l'Europe (5,5%) et la Chine (4,6%). L'Amérique du Nord détient 33,6% des actifs mondiaux, l'Europe 26,7% et l'Asie-Pacifique 17,8%. Vient ensuite la Chine, avec 16,3%, la Suisse représentant une part de 1,1%. Si la fortune mondiale moyenne par tête a battu un nouveau record, les richesses restent réparties de manière très inégale: un recul des actifs est notamment à déplorer au Brésil et en Turquie, en raison des crises économiques locales et de la forte chute des devises.

La fortune mondiale en 2018



**La Chine se place en deuxième position après les États-Unis**

La Chine a consolidé sa deuxième place parmi les pays possédant le plus grand volume d'actifs, juste derrière les États-Unis. Le pays avait déjà dépassé le Japon en 2011, lui ravissant ainsi sa position de premier pour-suisvant. Désormais, la Chine compte nettement plus de millionnaires que le Japon. La fortune moyenne par habitant, qui s'établit à 47 810 dollars, demeure toutefois sensiblement inférieure à celle du Japon (227 240 dollars).

**Un marché mondial pour l'Asset Management**

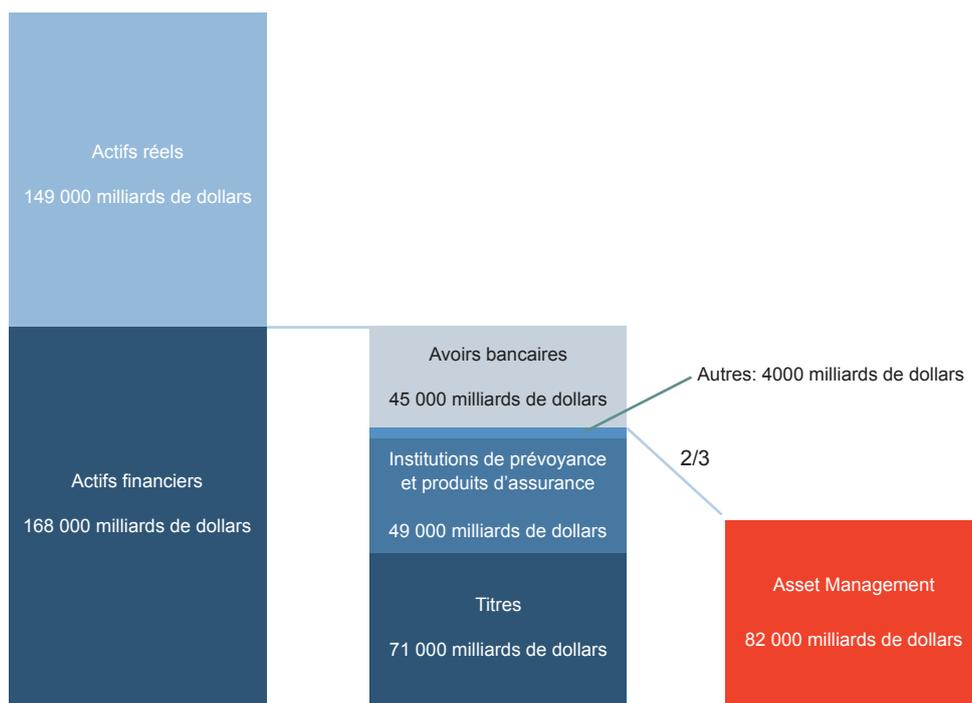
Étant donné que les actifs réels se composent pour l'essentiel de biens immobiliers et de parts de sociétés privées, les actifs financiers constituent la majeure partie des valeurs gérées par des Asset Managers. En 2018, ceux-ci représentaient 53% de tous les actifs, soit 168 000 milliards de dollars. Environ 27% (44 500 milliards de dollars) des actifs financiers étaient des avoirs bancaires, 42% (70 700 milliards de dollars) des titres, et 29% (48 500 milliards de dollars) des avoirs de prévoyance et des produits d'assurance. Si l'on consi-

dère que deux tiers de la fortune placée dans des titres, institutions de prévoyance et produits d'assurance sont administrés par des Asset Managers, il en résulte un marché mondial de l'Asset Management d'une valeur avoisinant les 82 000 milliards de dollars.

**Rendements des fonds propres en hausse**

Les bénéfices du secteur de l'Asset Management ont grimpé conformément aux prévisions du Boston Consulting Asset Management Survey pour l'année 2017, en raison de la croissance des actifs gérés et de la légère hausse des marges, qui a ainsi atteint une valeur record. À l'échelle mondiale, les bénéfices générés par l'Asset Management se sont montés à 113 milliards de dollars. Si les revenus moyens générés par les frais appliqués aux actifs sous gestion ont continué à chuter, s'établissant à 26,5 points de base (contre 26,7 l'année précédente), les coûts relatifs ont davantage reculé, ce qui s'est traduit par une hausse des rendements des fonds propres, qui ont atteint 37% (contre 35% l'année précédente). Il s'en est fallu de peu que le record de l'année 2007 (38%) ne soit battu.

**Marché mondial de l'Asset Management en 2018**



Source: SFAMA

## L'Asset Management en Suisse

### Des volumes importants

Fin 2017, le volume total extrapolé de la fortune gérée par des Asset Managers en Suisse s'élevait à 2208 milliards de francs, 947 milliards provenant de mandats discrétionnaires pour le compte de clients institutionnels suisses et étrangers, et 1261 milliards de placements collectifs de capitaux de droit suisse ou étranger. La fortune gérée par des Asset Managers en Suisse a donc augmenté de 12% par rapport à l'année précédente, atteignant presque le même volume que les opérations de private banking international.

### Une grande diversité

La Suisse se caractérise par une grande diversité de prestataires sur le marché de l'Asset Management. La majorité d'entre eux gère moins de 15 milliards de francs et emploie moins de 250 personnes. Au total, les sociétés d'Asset Management en Suisse représentent 9600 postes directs et génèrent 44 500 emplois

supplémentaires auprès des prestataires du secteur. L'Asset Management est par conséquent une grande pourvoyeuse de travail pour des personnes hautement qualifiées en Suisse. La majorité des fonds sont gérés par un nombre relativement faible d'acteurs centraux du marché, et cela est particulièrement vrai pour les mandats institutionnels. L'Asset Management en Suisse propose davantage de produits que la moyenne dans le domaine des placements alternatifs (immobilier, private equity, private debt, infrastructure, hedge funds, matières premières, insurance-linked securities). Elle opère ainsi sur un segment qui non seulement présente des marges plus élevées, mais connaît également une croissance plus rapide que le marché dans son ensemble.

### Dans le top 5 européen

En 2017, le volume total de la fortune gérée en Europe s'élevait à quelque 22 200 milliards de dollars. Le Royaume-Uni arrive largement en tête, suivi de la France et de l'Allemagne. Avec 2200 milliards de dollars, la Suisse termine quatrième dans le classement des plus grandes places d'Asset Management en Europe.



# CONTEXTE NATIONAL

En 2018, différentes initiatives destinées à renforcer la place financière suisse ont été planifiées et, pour certaines, mises en œuvre. Dans ce contexte, un jalon essentiel a été posé avec l'adoption de la LSFIn et de la LEFin. La révision de la loi prévue par le Conseil fédéral pour améliorer l'attractivité de la place des fonds est également bienvenue.

## Stratégie pour la place financière

### Comité consultatif «Avenir de la place financière»

Fin décembre 2014, le Conseil fédéral a institué le comité consultatif «Avenir de la place financière» dont la mission consiste à évaluer les défis et les perspectives d'avenir de la place financière du point de vue stratégique et, éventuellement, à formuler des recommandations d'action. Placé sous la houlette d'Aymo Brunetti, il représente le secteur privé, les autorités et la sphère scientifique. Son mandat est provisoirement limité jusqu'au terme de la législature, en 2019. Le 10 janvier 2018, le comité consultatif a remis son rapport annuel au Conseil fédéral. Celui-ci est notamment axé sur la question de la cybersécurité, ainsi que sur les conséquences des taux bas sur les conditions-cadres de la prévoyance vieillesse et le processus réglementaire de la politique relative aux marchés financiers. Le Conseil fédéral a pris connaissance le 8 juin 2018 des recommandations concernant une réforme rapide de l'impôt anticipé, qui permettrait de dynamiser le marché des capitaux suisse, sous-développé.

### Forum sur la politique en matière de marchés financiers

Le 9 mai 2018, le Conseil fédéral s'est informé sur les travaux du Forum sur la politique en matière de marchés financiers, organe de consultation et d'information des autorités et du secteur privé placé sous la direction du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Les analyses ont porté sur les conditions-cadres générales en Suisse, telles que le contexte fiscal, le marché du travail et la formation, qui sont essentielles pour que la place financière helvétique reste compétitive. Le secteur a en outre proposé de nombreuses mesures spécifiques portant sur la réglementation, la surveillance, les marchés des capitaux, l'Asset Management, la prévoyance et les marchés d'avenir.

### Groupe de travail Blockchain/Initial Coin Offering (ICO)

Le groupe de travail Blockchain/ICO a été créé début 2018. Au cours de l'exercice sous revue, il a abordé les thèmes du droit civil et du droit des marchés financiers et s'est interrogé sur la pertinence d'ajustements en raison de l'évolution de la technologie Blockchain. Du 31 août au 20 septembre 2018, une consultation relative aux travaux effectués jusqu'alors et aux orientations des recommandations a été menée. Le rapport correspondant a été adressé au Conseil fédéral à la fin de l'année. Il servira de base à la décision d'entreprendre d'éventuelles modifications législatives. Le Conseil fédéral a en outre invité, le 15 octobre 2018, des représentants du secteur de la finance et de la sphère scientifique à une troisième table ronde consacrée à la FinTech.

### RegTech

Lors de sa séance du 27 juin 2018, le Conseil fédéral a adopté le rapport intitulé «Utilisation de technologies innovantes dans le domaine de la surveillance et de la réglementation des marchés financiers (RegTech)», établi par le SFI en réponse au postulat du conseiller national Martin Landolt. Celui-ci fait le point sur l'état d'avancement des technologies de gestion de la conformité réglementaire (RegTech) et sur les mesures prévues pour leur promotion, notamment en comparaison avec l'étranger. Le rapport indique en outre que le développement régulier de ces technologies dans le domaine de la surveillance et de la réglementation est un facteur de compétitivité majeur de la place financière suisse.

### Dispositions d'exécution régissant l'autorisation FinTech

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution régissant l'autorisation FinTech. À compter du 1er janvier 2019, les entreprises qui opèrent en dehors du champ d'activité principal des banques peuvent ainsi accepter à titre professionnel des dépôts

du public jusqu'à concurrence de 100 millions de francs. Celles exerçant leur activité à l'intérieur de l'espace d'innovation (sandbox), pour lequel aucune autorisation n'est requise, pourront en outre faire le courtage de crédits participatifs (crowdlending) également à des fins de consommation privée.

### **Placements des caisses de pension dans les technologies d'avenir**

Le Conseil fédéral souhaite faciliter les placements des caisses de pension dans les technologies novatrices et prometteuses, notamment pour les aider à réaliser les objectifs de prévoyance à long terme. Il envisage donc d'introduire dans les directives de placement de la prévoyance professionnelle une nouvelle catégorie de placements dans le capital-risque suisse, assortie d'une limite d'environ 5% de l'ensemble des placements. Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur ce point le 30 novembre 2018. Il entend par ailleurs améliorer la transparence de ces opportunités de placement.

### **Amélioration de l'attractivité de la place des fonds**

Le Conseil fédéral entend améliorer l'attractivité de la place suisse des fonds et a chargé, le 5 septembre 2018, le Département fédéral des finances (DFF) de présenter, d'ici au milieu de l'année 2019, un projet de révision de la loi. Les nouvelles dispositions faciliteront la commercialisation de produits novateurs. La motion «Offrir des possibilités de placement collectif compétitives sur le marché international. Adapter la LPCC dans l'intérêt des investisseurs suisses», déposée par Ruedi Noser et adoptée le 24 septembre 2018 par le Conseil des États, va également dans ce sens. Son objectif est de mettre à disposition un placement collectif de droit suisse flexible qui ne soit pas soumis à l'autorisation de la FINMA et auquel on puisse donc recourir de manière bien plus rapide et avantageuse. Dans le même temps, ce produit novateur, qui ne sera ouvert qu'aux investisseurs qualifiés tels que les institutions de prévoyance et les assurances, devra garantir la qualité et la sécurité habituelles: le gestionnaire d'un fonds organisé selon le droit des sociétés (société en commandite de placements collectifs [SCmPC] et société d'investissement à capital variable [SICAV]) ou la direction d'un fonds contractuel devra toujours être un établissement soumis à la surveillance de la FINMA. Cette surveillance indirecte répond de manière adéquate aux besoins des investisseurs qualifiés en matière de protection client.

### **Rôle de la SFAMA**

La SFAMA suit activement l'évolution et les travaux des comités ainsi que des autorités, et fait entendre dès que possible les propositions et les intérêts du secteur des fonds et de l'Asset Management. L'association salue la volonté d'améliorer l'attractivité du pays et la considère comme une étape importante vers une meilleure compétitivité et un renforcement de la place financière suisse dans son ensemble. La notion de fonds suisse non soumis à autorisation (L-QIF) est issue d'une initiative de la SFAMA. Si la Suisse joue un rôle essentiel en tant que place financière mondiale, elle peine à s'imposer comme domicile de fonds. En raison du temps et des fonds nécessaires à l'autorisation des produits, de nombreux investisseurs suisses privilégient les placements collectifs étrangers au détriment des investissements helvétiques. Le L-QIF – un produit innovant et 100% suisse – doit faire changer cette situation.

## **Loi sur les services financiers, loi sur les établissements financiers**

### **Adoption de la LSFin et de la LEFin**

À l'issue du vote final du 15 juin 2018, les Chambres fédérales ont approuvé le projet de LSFin et de LEFin, mettant fin à une discussion parlementaire parfois enflammée, qui s'est étendue sur deux ans et demi environ. La SFAMA a apporté une contribution essentielle à ce processus. La version du texte adoptée représente un compromis équilibré tenant compte aussi bien des exigences d'amélioration de la protection des clients que de l'objectif de garantir la compétitivité de la place financière suisse.

### **Consultation relative aux ordonnances**

Le 24 octobre 2018, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant l'OSFin et l'OEFin, ainsi que la révision de l'OPCC entreprise dans le cadre des annexes de ces deux textes. Les documents de consultation contenaient en outre un projet d'ordonnance sur les organismes de surveillance (OOS), qui régleme les conditions d'autorisation et les activités des nouveaux organismes de surveillance (OS) pour les gestionnaires de fortune simples. La consultation a duré jusqu'au 6 février 2019.



### **Réponse à la consultation de la SFAMA**

Dans ce contexte, la SFAMA a également défendu les intérêts du secteur des fonds et de l'Asset Management. Le Conseil de Direction a élaboré la réponse à la consultation, avec l'appui de différents groupes de travail issus du cercle de ses membres. Les travaux menés à ce sujet ont été très chronophages, aussi bien pour le Conseil de Direction que pour les établissements membres, et ont dû être réalisés dans des délais particulièrement serrés. Le Conseil de Direction a organisé pendant la consultation deux réunions d'information spécifiques à Zurich et à Genève. Les membres de la SFAMA non représentés dans les groupes de travail pouvaient ainsi être régulièrement tenus au courant.

### **Calendrier**

Il faut pour l'instant partir du principe que les deux lois entreront en vigueur le 1er janvier 2020.

## **Plateforme Asset Management Suisse**

### **Contexte**

La place financière suisse est principalement perçue à l'international comme un centre de private banking. En Suisse comme à l'étranger, on s'intéressait jusqu'à présent relativement peu à l'Asset Management. En effet, une grande partie des banques helvétiques possèdent leurs propres activités d'Asset Management, mais celles-ci sont rarement considérées comme un segment auto-nome.

### **Objectifs, organisation, priorités**

Ces prochaines années, la Suisse doit évoluer pour devenir l'un des principaux centres de l'Asset Management. Ce segment doit s'imposer comme un pilier du secteur de la finance helvétique afin d'élargir le positionnement de celui-ci, de compléter les champs d'activité existants et de compenser le recul de certains domaines. Sous la direction opérationnelle de Lorenz Arnet, Senior Counsel à la SFAMA, la plateforme Asset Management Suisse a été officiellement constituée en février 2017. Son comité de pilotage est composé de membres de la direction des principaux Asset Managers suisses. Cette plateforme sert de laboratoire d'idées, de centre d'information et de partenaire pour le dialogue politique et réglementaire.

Ses priorités actuelles sont l'amélioration de la capacité d'exportation de l'Asset Management suisse ainsi que les domaines de la réglementation, de la prévoyance, de la numérisation et du branding. Pour les années à venir, l'accent sera mis sur le positionnement de l'Asset Management comme discipline à part entière du secteur de la finance en Suisse. Celle-ci doit, à long terme, devenir la quintessence de l'investissement en Suisse.

### Activités de l'année 2018

Différents jalons ont pu être posés au cours de l'exercice sous revue: un site Internet dédié a été lancé, devant servir de point d'entrée au secteur de l'Asset Management, ainsi qu'aux personnes intéressées extérieures au secteur de la finance. La première étude exhaustive sur l'Asset Management en Suisse a été conduite durant l'été 2018, en collaboration avec l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute École de Lucerne. Lors du NZZ Swiss International Finance Forum, principale manifestation dans le domaine de la finance en Suisse, qui s'est tenue fin octobre 2018, la plateforme Asset Management a en outre attiré l'attention grâce à un programme propre et a ainsi assuré la forte présence du secteur de l'Asset Management. La série de manifestations Asset Management Greenhouse Events, lancée par la plateforme Asset Management, a vu sa notoriété augmenter durant l'exercice sous revue. En outre, de nombreux articles de presse, la participation à des événements importants dans le domaine l'Asset Management ainsi que les échanges intenses avec les membres de la SFAMA ont œuvré en faveur d'une perception positive de la plateforme Asset Management.

## Global Investment Performance Standards (GIPS®)

### Contexte

Les GIPS sont des normes reconnues et utilisées dans le monde entier pour le calcul et la présentation de la performance des placements. La SFAMA est leur représentante officielle (Country Sponsor) en Suisse. Avec l'aide de son groupe d'experts composé de représentants de directions de fonds, de gestionnaires de fortune, de banques et de sociétés d'audit, la SFAMA encourage l'application des GIPS en Suisse, organise des séminaires et des ateliers, et coordonne les positions des utilisateurs de GIPS suisses concernant

le développement et les interprétations de ces normes. L'association fait office de lien dans le cadre de la collaboration avec les comités internationaux et le CFA Institute. Fin 2017, on dénombrait dans le monde 1653 entreprises engagées à respecter ces normes, soit une augmentation de 2,8% par rapport à l'année précédente.

### GIPS 2020

Les GIPS 2020 viseront à préserver la valeur et la pertinence de ces normes et à favoriser leur acceptation auprès d'autres groupes cibles. Les travaux ont avancé comme prévu au cours de l'exercice sous revue, permettant pour l'instant de respecter le calendrier suivant:

- 31 août 2018: publication du projet «GIPS 2020 Exposure» destiné à la consultation
- 31 octobre 2018: approbation du projet «GIPS Verification 2020 Exposure» destiné à la prise de position publique
- 31 décembre 2018: expiration du délai d'envoi des commentaires pour les deux projets
- 30 juin 2019: publication de la version finalisée des GIPS 2020
- Janvier 2020: entrée en vigueur des GIPS 2020

### Nouvelle direction

Karyn Vincent est depuis le 4 septembre 2018 la nouvelle directrice des Global Industry Standards. Elle œuvre également en qualité d'Executive Director pour les GIPS. Forte de plus de 28 ans d'expérience dans les domaines concernés, elle a auparavant dirigé le GIPS Interpretations Subcommittee et le Verification/Practitioner Subcommittee.

### Activités menées durant l'exercice sous revue

La SFAMA a publié en 2018 cinq prises de position sur les projets Exposure concernant les GIPS Standards Guidance Statement on Benchmarks, les GIPS 2020 et les 2020 GIPS Standards for Verifiers. Le 22 octobre 2018 a eu lieu le GIPS Day à Zurich, à l'occasion duquel des ateliers pour novices et pour experts ont été organisés.

## Sustainability et Environmental, Social, Governance (ESG)

### Contexte

Le développement économique durable est l'un des principaux moteurs de croissance et d'innovation dans le secteur de la finance suisse. Les banques, les Asset Managers et les assurances entrevoient dans ce domaine d'activité un potentiel considérable. La thématique a d'ailleurs fortement gagné en dynamisme à l'échelle mondiale. Il s'agit désormais de savoir non pas si le développement durable doit s'appliquer dans le secteur, mais de quelle façon. Cet enjeu constitue une priorité de plus en plus concrète. Dans le contexte international, la Suisse s'engage à mettre en œuvre l'Agenda 2030 du développement durable des Nations Unies, ainsi que les 17 Objectifs correspondants. En 2017, elle a en outre ratifié l'accord de Paris sur le climat. Le SFI et des représentants du secteur de la finance ont mis sur pied, avec l'aide de différents groupes de travail, un concept relatif à l'évolution souhaitée de la place financière suisse en matière de développement durable. Ce projet s'appuie en premier lieu sur une approche volontariste du secteur plutôt que sur la réglementation gouvernementale. Cette thématique joue également un rôle important au sein de l'UE. Cette dernière élabore actuellement un concept global de mise en œuvre et de réglementation, en s'appuyant sur le plan d'action du groupe d'experts de la Commission.

### Position de la SFAMA

L'association considère la question du développement durable comme incontournable pour la compétitivité future de la place financière suisse. De nombreux membres de la SFAMA se penchent sur le sujet et ont déjà adopté des mesures à mettre en œuvre. Afin de répondre aux exigences imminentes, la SFAMA constituera un groupe de travail composé de spécialistes issus de la pratique, qui élaborera d'ici à la fin de l'année 2019 des «guidelines» pour un Asset Management durable. La SFAMA entretient en outre des échanges intenses avec d'autres associations nationales et internationales (p. ex. EFAMA).

## Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

### Consultation relative à la révision

Le 1er juin 2018, le Conseil fédéral a lancé la consultation relative à la révision de la LBA. Le projet tient compte des principales recommandations du rapport national du Groupe d'action financière (GAFI) sur la Suisse et améliore l'intégrité de la place financière. En 2016, le GAFI avait effectué une quatrième évaluation de la Suisse. Dans son rapport national, il avait reconnu la bonne qualité globale du dispositif suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a également identifié certains points faibles et émis les recommandations correspondantes. La consultation a duré jusqu'au 21 septembre 2018.

### Rapport du Groupe de coordination

Le 1er juin 2018 toujours, le Groupe de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a publié son rapport sur les risques de blanchiment d'argent liés aux personnes morales. Ce rapport analyse les risques associés à différentes formes juridiques en Suisse et à l'étranger et étaye les mesures proposées par le projet dans le domaine des prestations en lien avec des sociétés et des trusts.

## Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

### Directive relative aux ICO

En février 2018, la FINMA a expliqué dans sa directive comment elle entendait traiter les questions d'assujettissement concernant les ICO sur la base du droit régissant actuellement les marchés financiers. La FINMA y définit les informations minimales dont elle a besoin pour traiter de telles demandes et les principes qu'elle suit pour y répondre.

### Circulaire sur l'identification par vidéo et en ligne

La FINMA a adapté aux évolutions technologiques les obligations de diligence lors de l'établissement de relations d'affaires par le biais de canaux numériques. Une audition à ce sujet a été menée jusqu'au 28 mars 2018.

### Révision partielle de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF)

Le 16 mai 2018, la FINMA a publié l'OIMF partiellement

révisée. Elle a ainsi introduit une obligation de compensation pour certains dérivés sur taux d'intérêt OTC et dérivés de crédit OTC standardisés. L'annexe correspondante est entrée en vigueur le 1er septembre 2018.

### Autorisation FinTech

À compter de 2019, les personnes intéressées peuvent demander une autorisation FinTech. C'est à la FINMA qu'incombe l'octroi de cette autorisation ainsi que la surveillance des établissements auxquels elle a été accordée. Afin de simplifier le processus de demande, la FINMA a publié le 3 décembre 2018 un guide pratique. En outre, avant d'envoyer leur demande, les personnes intéressées peuvent lui soumettre leur projet lors d'une de ses séances.

### Obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

La nouvelle catégorie d'autorisation pour les entreprises FinTech est soumise, comme tous les intermédiaires financiers, à la LBA. La FINMA a publié le 10 décembre 2018 son ordonnance sur le blanchiment d'argent révisée, qui régleme les obligations de diligence correspondantes. Le texte révisé est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, tous les établissements financiers doivent en principe continuer de respecter des obligations de diligence analogues. Comme les modifications apportées à la loi sur les banques concernent cependant surtout les petits établissements, la FINMA octroie des allègements organisationnels pour les établissements présentant peu de risques et faisant état d'un faible produit brut.

## Questions fiscales

### Thèmes divers

Au cours de l'exercice sous revue, la SFAMA a été en contact, au sujet de divers dossiers, avec les unités correspondantes de l'Administration fédérale (DFF, SFI, AFC). Cet échange direct avec les autorités fiscales est une opportunité bienvenue pour le secteur des fonds et de l'Asset Management, car il lui permet d'aborder des points parfois très complexes et de faire valoir ses intérêts. Les thèmes suivants ont été abordés:

- Projet fiscal 17
- Mesures visant à renforcer la place financière – suppression des droits de timbre
- Liquidation partielle pour raisons économiques en cas d'importants rachats de parts
- Réforme de l'impôt anticipé – impôt à l'agent payeur
- Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)
- Ordonnance relative à l'imputation forfaitaire d'impôt – égalité de traitement entre les fonds de placement
- Certifications FATCA

## Swiss Fund Data (SFD)

### Développement des prestations

Au 1er trimestre de l'exercice sous revue, le développement du système s'est concentré sur les répercussions des modifications législatives sur les données fiscales. Puis les axes de travail suivants ont été définis:

- Mise en place de plusieurs interfaces avec les clients existants et nouveaux dans les domaines des données et de la documentation
- Modifications relatives au règlement général européen sur la protection des données (RGPD)
- Création d'un processus entièrement automatisé de saisie et de mise à jour des données de base

Le dernier sous-domaine de données, qui implique principalement des tâches manuelles, a ainsi été transformé en un processus automatisé. La Client Services Team entretient des contacts directs et intenses avec les clients de SFD, qui collaborent à toutes les améliorations.

### Changement de prestataire informatique

Le changement de prestataire informatique a eu lieu lors du passage à 2018: ti&m (Zurich) a alors succédé à Rolotec AG. Au terme d'une migration réussie, l'exploitation du système a pu être lancée sans problème. L'année 2018 a été l'occasion de consolider la collaboration avec le nouveau prestataire informatique, de développer le savoir-faire en conséquence et de définir les processus en matière de communication et de déroulement des projets.

### Fréquentation du site Internet en nette hausse

La fréquentation du site Internet de SFD s'est nettement accrue au cours des cinq dernières années. Le nombre de visites/d'utilisateurs a évolué comme suit:

- Nombre moyen d'utilisateurs par mois: +243%
- Nombre moyen de consultations par mois: +264%
- Nombre moyen de pages visitées par mois: +242%
- Part moyenne d'utilisateurs sur smartphone/tablette: +562%

Ces chiffres montrent que les investissements des dernières années destinés au site Internet et au responsive design ont été bien accueillis par le marché. Le site Internet est une interface essentielle pour les investisseurs intéressés. Au 1er trimestre de l'année 2018, SFD a lancé une enquête auprès des utilisateurs de son site et a ainsi obtenu des informations importantes quant à l'utilisation de ses services: plus de 70% des visites proviennent de Suisse, qui est suivie de l'Allemagne, du Luxembourg et des États-Unis. 52% des utilisateurs sont des investisseurs professionnels (Asset Managers, banques, caisses de pension, assurances) et les 48% restants représentent des petits investisseurs.

### Frais inchangés

Le nombre de fonds publiés sur [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch) a augmenté de 6,5% au cours de l'exercice sous revue. De nombreux distributeurs de fonds ont en outre fait appel aux prestations de SFD pour la première fois – comme organe de publication ou comme plateforme marketing. Cette croissance réjouissante et l'orientation non lucrative de SFD permettent de poursuivre le développement des prestations tout en maintenant le niveau des frais.

## Relations avec les autorités et associations professionnelles en Suisse

### FINMA

Au cours de l'exercice sous revue, la FINMA a été l'un des interlocuteurs centraux de la SFAMA. Un grand nombre de contacts bilatéraux et de séances diverses ont permis d'aborder de manière constructive des thèmes variés avec les spécialistes de l'autorité de surveillance.

### AFC

Des discussions ponctuelles ont eu lieu avec l'Administration fédérale des contributions en 2018. La SFAMA a ainsi pu aborder des points parfois complexes et faire valoir ses intérêts.

### economiesuisse

Au cours de l'exercice sous revue, des représentants du Conseil de Direction de la SFAMA ont siégé au sein de la commission Droit et du groupe de travail Droit du marché financier d'economiesuisse. Ils ont ainsi pu représenter directement les intérêts des membres de la SFAMA au sein de l'association faitière de l'économie helvétique.

### Autres autorités et associations professionnelles

En 2018, la SFAMA a entretenu des échanges intenses avec le SFI, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et l'Association suisse des banquiers (ASB). Par ailleurs, le Conseil de Direction a été en contact avec d'autres associations professionnelles de Suisse, dont les suivantes:

- Multichain Asset Managers Association (MAMA), Zoug
- Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), Zurich
- Association Suisse d'Assurances (ASA), Zurich
- Swiss Private Equity & Corporate Finance Association (SECA), Zoug
- Swiss Sustainable Finance (SSF), Zurich
- Association des banques étrangères en Suisse (ABES), Zurich
- Association suisse des gérants de fortune (ASG), Zurich

# CONTEXTE INTERNATIONAL

L'année 2018 a principalement été consacrée aux effets de l'application de différentes directives européennes, comme MiFID II et les PRIIP, ainsi qu'au Brexit. Pour ce qui est de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, les modalités sont encore incertaines à bien des égards. Les acteurs du marché se préparent à différents scénarios.

## UE et États membres de l'UE

### AIF, Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Directive GFIA)

Le premier rapport de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) sur les tendances, les risques et les points faibles des AIF, publié le 4 avril 2018, met en évidence une forte concentration sur un petit nombre de participants et de catégories de placements majeurs. La grande majorité des AIF européens est en outre gérée de façon transfrontalière. Le 25 juillet 2018, l'AEMF a répondu à certaines des questions soulevées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) au sujet de la définition des AIF et de leur effet de levier. Elle a publié le 4 octobre 2018 un catalogue actualisé des questions et réponses relatives à l'application de la Directive GFIA. Dans ce contexte, une nouvelle FAQ a été ajoutée pour clarifier les modalités d'application des obligations de déclarer dans le cadre de l'administration transfrontalière des AIF.

### Surveillance des entreprises de commerce de valeurs mobilières

Pour la Commission européenne, les grandes entreprises de commerce de valeurs mobilières doivent se voir attribuer le statut d'établissement de crédit et, partant, être soumises à la surveillance de la Banque centrale européenne (BCE) tout comme les banques d'importance systémique. C'est ce qui ressort d'une proposition de directive présentée par la Commission le 20 décembre 2017. Dans ce contexte, les règles applicables varient selon la taille de l'entreprise. Afin que la différenciation selon le risque et le modèle commercial puisse être davantage affinée dans le cadre du droit de la surveillance, le Parlement européen est de nouveau intervenu en avril 2018 et a exigé des simplifications supplémentaires pour les conseillers en placement, les gestionnaires de portefeuille et les petites entreprises de commerce de valeurs mobilières.

## Brexit

Malgré l'imminence de la date butoir fixée pour le Brexit (29 mars 2019), l'élaboration d'un accord entre l'UE et le Royaume-Uni s'est avérée extrêmement difficile au cours de l'exercice sous revue. En mars 2018, un compromis a été trouvé sur la durée d'une phase de transition ayant pour échéance le 31 décembre 2020. Pour le moment, les modalités concrètes et la mise en œuvre même du Brexit restent incertaines. Différentes autorités, telles que l'ESMA et la Financial Conduct Authority, se sont préparées à une sortie du Royaume-Uni de l'UE désordonnée. Aucune autre décision n'a été concernée par les avis de l'AEMF, qui ont été publiés en mai 2017 et ont suscité la controverse dans le pays comme à l'étranger, notamment au sujet des possibilités de délégation en matière de gestion de fortune. L'une des principales questions est de savoir quelles tâches peuvent déléguer les gestionnaires de fonds et d'actifs soumis au droit européen dans les États non membres de l'UE. Le Luxembourg et l'Irlande, deux domiciles de fonds importants, mais aussi la Suisse et le Royaume-Uni, en tant que hauts lieux de l'Asset Management, s'opposent à toute limitation des possibilités de délégation. La SFAMA entretient des contacts étroits avec les représentants du secteur de l'Asset Management britannique et suit attentivement les avancées.

## Union des marchés des capitaux (UMC)

L'UMC est une initiative de l'UE visant à approfondir et à renforcer l'intégration des marchés des capitaux des 28 États membres. Pour y parvenir, la Commission européenne a proposé en 2015 un plan d'action portant sur la mise en place progressive de l'UMC. Le 19 juin 2018, le Conseil a communiqué son point de vue sur le produit de prévoyance vieillesse privée à l'échelle européenne. Selon lui, les citoyens de l'UE bénéficieraient ainsi d'un plus large choix et le marché de la prévoyance vieillesse privée serait encouragé. Le 28 novembre 2018, la Commission européenne a indiqué que dix des

13 propositions pour définir les piliers de l'UMC faisaient encore l'objet de discussions au sein des organes législatifs de l'UE. Elle a demandé au Parlement et au Conseil d'arrêter les principaux piliers de l'UMC avant les élections européennes.

### **Comité européen du risque systémique (CERS)**

Le 10 septembre 2018, le CERS a publié le EU Shadow Banking Monitor. D'après ces données, le shadow banking représentait fin 2017 environ 40% du système financier européen. Le rapport identifie une série de risques clés et de points faibles:

- Risques de liquidité et risques de l'effet de levier pour certaines catégories de fonds
- Interdépendances et risques de contagion au sein et à l'extérieur du système de shadow banking
- Points faibles isolés, où l'absence significative de données empêche une évaluation globale des risques
- Surveillance

### **Réglementation des fonds monétaires**

Le 20 juillet 2018, l'AEMF a invité la Commission européenne à clarifier pour les acteurs du marché et les investisseurs la question de la compatibilité entre le Reverse Distribution Mechanism (RDM) et le règlement sur les fonds monétaires. C'est la condition essentielle pour garantir une interprétation et une mise en œuvre adéquates et cohérentes de ce règlement. Le 28 septembre 2018, l'AEMF a ouvert une consultation publique sur les modalités de réalisation des scénarios de crise internes pour les fonds monétaires européens. Les prises de position devaient être adressées avant le 1er décembre 2018. L'AEMF publiera les lignes directrices correspondantes au 1er trimestre 2019. À compter de la fin du 1er trimestre 2020, les fonds monétaires européens devront fournir aux autorités compétentes de leur pays certaines informations conformément au règlement sur les fonds monétaires. Du 13 novembre 2018 au 14 février 2019, l'AEMF a ouvert une consultation publique sur des lignes directrices préliminaires incluant des indications supplémentaires pour remplir le modèle correspondant.

### **MiFID II, Règlement concernant les marchés d'instruments financiers (MiFIR)**

Les 7 février, 23 et 28 mars, 25 mai et 12 juillet 2018, l'AEMF a actualisé ses questions et réponses relatives à la protection des investisseurs et à la transparence dans le cadre de MiFID II et du MiFIR. Dans ce contexte, elle a notamment abordé les thèmes des incitations, de l'adéquation, de la fourniture de services et d'activités d'investissement par des entreprises issues de pays tiers, de la bonne exécution, de la comptabilité, de l'information relative aux frais et aux coûts ainsi que des catégories de clients. Le 28 mai 2018, l'AEMF a publié son rapport final sur les orientations concernant certains aspects relatifs aux exigences d'adéquation de MiFID II. La vérification de l'adéquation est l'une des principales exigences en matière de protection des investisseurs dans le cadre de cette directive. Elle s'applique à tous les types de conseil en placement et gestion de portefeuille. Le 13 novembre 2018, l'AEMF a publié sa version actualisée du rapport de surveillance sur les exigences en matière d'adéquation.

### **Produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP)**

Le 1er octobre 2018, les Autorités européennes de surveillance (AES) ont fait part à la Commission européenne de leur inquiétude quant au possible recoupement des obligations d'information pour les fonds de placement à compter du 1er janvier 2020. Les AES prévoient de proposer des modifications du règlement PRIIP et ont lancé du 8 novembre au 6 décembre 2018 une consultation concernant le document d'informations clés (Key Information Document [KID]) relatif aux PRIIP. Ce projet porte avant tout sur les informations relatives aux scénarios de performance des produits de placement. Les recommandations de modification finales des AES devraient être disponibles début 2019. En décembre 2018, la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen a adopté un projet de résolution pour la session plénière, qui prévoit la prolongation de deux délais importants: d'une part, les distributeurs de fonds pourront s'en tenir plus longtemps qu'initialement prévu aux «informations clés pour l'investisseur» ayant fait leurs preuves et, d'autre part, le délai de la révision des règles PRIIP envisagée doit être prolongé d'un an, jusqu'à fin 2019.

### Supervisory Convergence Work Programme (SCWP)

Le 7 février 2018, l'AEMF a publié son SCWP, qui décrit les activités et les tâches effectuées pour promouvoir une surveillance efficace et homogène de l'UE dans son ensemble. Pour l'année 2018, elle a défini les priorités suivantes::

- Garantie de l'application uniforme de MiFID II et du MiFIR dans l'ensemble de l'UE
- Amélioration de la qualité des données, afin de s'assurer que la rédaction des rapports est conforme aux différentes exigences du droit européen
- Garantie de la convergence des droits de la surveillance dans le contexte du Brexit
- Garantie de la libre circulation des services au sein de l'UE, grâce à une protection appropriée des investisseurs dans le cadre de la fourniture de prestations transfrontalières
- Surveillance de l'évolution des innovations financières

### Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), OPCVM V

Les 25 mai et 23 juillet 2018, l'AEMF a publié la version actualisée de ses questions et réponses au sujet de l'application de l'OPCVM V. Ce document contient de nouvelles questions et réponses sur les obligations de déclarer les rémunérations, les questions de surveillance et les investissements dans d'autres OPCVM ayant des stratégies de placement différentes, ainsi que sur le calcul des limites de concentration et la réutilisation des actifs par un dépositaire d'OPCVM. Le 30 juillet 2018, l'AEMF a indiqué que les autorités de régulation nationales devaient améliorer leur surveillance des OPCVM qui utilisent des techniques efficaces de gestion de portefeuille. Un examen des pairs précédemment réalisé par l'AEMF avait en effet mis en évidence des lacunes en la matière.

## Hors UE

### Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)

Le 1<sup>er</sup> février 2018, l'OICV a émis ses recommandations concernant la gestion du risque de liquidité pour les placements collectifs de capitaux ouverts. Celles-ci visent à protéger les investisseurs, à garantir l'efficacité

des marchés financiers et à réduire les risques systémiques. L'OICV a parallèlement publié son rapport final, qui livre des informations, donne des exemples et décrit des pratiques éprouvées en matière de gestion du risque de liquidité par des fonds ouverts, apportant ainsi un complément à ces recommandations. Du 14 novembre 2018 au 1<sup>er</sup> février 2019, l'OICV a mené une consultation concernant sa proposition de mesurer l'effet de levier auprès des fonds de placement susceptibles de présenter des risques pour la stabilité financière dans certaines circonstances. Cette mesure se décompose en deux étapes, pour garantir une évaluation cohérente de l'effet de levier global. La première étape montre dans quelle mesure les autorités de régulation excluent de leur étude les fonds n'étant pas susceptibles de présenter des risques pour la stabilité du système financier, tandis qu'elles filtrent et sélectionnent un certain nombre d'autres fonds à des fins d'analyse approfondie. Dans un second temps, les autorités de régulation sont invitées à réaliser une analyse fondée sur les risques de ces autres fonds.

### European Fund and Asset Management Association EFAMA

#### Une association de poids

Fondée en 1974, l'EFAMA regroupe des associations professionnelles et entreprises de 24 États membres de l'UE ainsi que de Suisse, du Liechtenstein, de Norvège et de Turquie. Elle rassemble 28 associations et 62 entreprises, appelées «Corporate Members». Fin 2018, celles-ci géraient une fortune d'environ 25 000 milliards d'euros.

#### Rôle de la SFAMA

En tant que représentant sectoriel d'un État non membre de l'UE, la SFAMA profite de son étroite collaboration avec l'EFAMA pour faire entendre sa voix de manière indirecte au niveau européen. En outre, l'association s'assure que les réglementations centrales pour le marché suisse restent compatibles avec les usages européens. La SFAMA bénéficie par ailleurs de l'expérience de l'association européenne dans certains domaines. Elle est représentée au sein du Conseil d'administration de l'EFAMA par son Directeur, qui s'implique dans différents organes spécialisés avec d'autres membres du Conseil de Direction ainsi que des établissements membres de la SFAMA.

### Nouveau Directeur général

Tanguy van de Werve est à la tête de l'association européenne depuis le 1er janvier 2019. Il succède à Peter De Proft, qui a assumé la fonction de Directeur général ces onze dernières années. Celui-ci reste Directeur général honoraire et jouera un rôle consultatif auprès de son remplaçant jusqu'à la fin du mois de juin 2019. Auparavant, Tanguy van de Werve a dirigé pendant trois ans le bureau bruxellois de l'Association for Financial Markets in Europe (AFME). Il a été Directeur général d'Eurofinas et de Leaseurope pendant près de dix ans.

### Rapport sur l'automatisation et la standardisation

Le 15 octobre 2018, l'EFAMA a publié son cinquième Fund Processing Report, assorti de recommandations dans les domaines de l'automatisation et de la standardisation. Ce rapport paraît depuis 2005. La version actuelle contient des propositions supplémentaires visant à permettre une meilleure efficacité en matière de traitement des fonds.

### Forum de l'European Fund Categorization (EFC)

Le forum de l'EFC, groupe de travail de l'EFAMA, a lancé le 16 octobre 2018 une classification indicative pour répondre au besoin de couverture supplémentaire des EFC sur le marché. La croissance enregistrée par la distribution de fonds transfrontalière a accru la nécessité d'un tel système de classification, pour améliorer la cohérence à l'échelle européenne de l'analyse par un groupe de pairs et pour renforcer l'évolution du marché intérieur en faveur des fonds de placement. La première phase a consisté à classer les fonds proposés dans les pays nordiques, en Suisse et/ou en Allemagne.

## Autres activités internationales

### Relations avec les autorités et associations professionnelles à l'étranger

Au cours de l'exercice sous revue, la SFAMA a établi et/ou entretenu des contacts avec certaines autorités de surveillance étrangères, dont les suivantes:

- Autorité des Marchés Financiers (AMF), Paris
- Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Francfort
- Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), Luxembourg
- Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), Paris
- Finanzmarktaufsicht Liechtenstein (FMA), Vaduz
- Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), Madrid
- Finanzmarktaufsicht Österreich (FMA), Vienne
- Securities and Futures Commission (SFC), Hong Kong

En plus de sa participation à l'EFAMA, la SFAMA a entretenu en 2018 des relations étroites avec différentes associations nationales pour les fonds de placement et avec l'association faïtière internationale (IIFA). Il s'agissait principalement des associations suivantes:

- Alternative Investment Management Association (AIMA), Londres
- Association Française de la Gestion Financière (AFG), Paris
- Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI), Luxembourg
- Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), Francfort
- Investment Association (IA), Londres
- Liechtensteinischer Anlagefondsverband (LAFV), Vaduz
- Vereinigung Österreichischer Investmentgesellschaften (VÖIG), Vienne

# LA SFAMA EN INTERNE

En 2018, les activités de la SFAMA au niveau national se sont principalement orientées vers les projets de LSFIn et de LEFin et vers les travaux relatifs à la plateforme Asset Management Suisse. Au niveau international, l'accent était placé sur les dossiers européens et sur le Brexit.

## Portrait

### Des objectifs clairs

La SFAMA poursuit les objectifs suivants:

- S'engager en faveur de conditions-cadres optimales pour l'Asset Management ainsi que pour la production et la distribution de fonds de placement
- Défendre activement les intérêts de ses membres auprès des autorités, d'autres associations professionnelles, des milieux politiques, des médias et du grand public en tant qu'interlocuteur compétent et représentatif
- Promouvoir la notoriété de la branche, renforcer la confiance dans le secteur des fonds et de l'Asset Management, et communiquer activement sur les avantages de cette dernière et la philosophie des fonds
- Jouer un rôle de leader dans l'autorégulation et l'établissement de bonnes pratiques, et influencer sur la réglementation

### Une stratégie ciblée

À partir des trois éléments de la chaîne de valeur ajoutée que sont l'administration, l'Asset Management

et la distribution de placements collectifs suisses et étrangers, la SFAMA encourage de manière autonome et proactive les efforts déployés pour renforcer encore la place suisse des fonds et de l'Asset Management. L'accent est mis sur l'amélioration de l'attrait de la Suisse en tant que site d'implantation pour:

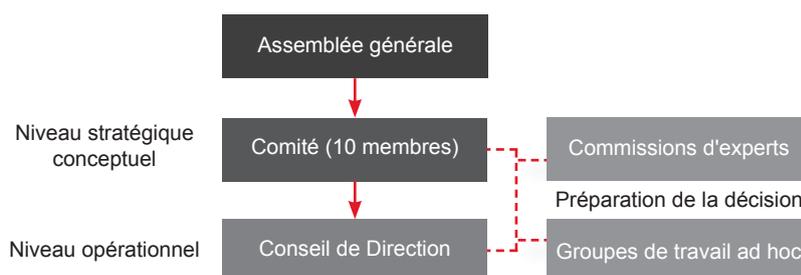
- la production de placements collectifs de capitaux
- l'Asset Management
- la distribution de produits de placement suisses et étrangers en Suisse et à l'étranger

Pour ce faire, la SFAMA s'efforce de collaborer de manière constructive avec l'administration et les autorités. Le service aux membres figure au cœur de l'activité de l'association.

### Une organisation efficace

La SFAMA se caractérise par une organisation légère et une hiérarchie plate. Les bases du processus décisionnel sont élaborées au sein des commissions d'experts. Le Comité met également en place des groupes de travail ad hoc qui assistent le Conseil de Direction et mènent à bien des tâches définies. La structure présentée ci-après garantit l'efficacité et l'utilisation ciblée de ressources limitées.

### Organisation de la SFAMA





### **L'appartenance à la SFAMA, un label de qualité**

La SFAMA est ouverte aux directions de fonds, aux Asset Managers, aux représentants de placements collectifs de capitaux étrangers ainsi qu'aux prestataires opérant dans le domaine de l'Asset Management, indépendamment de leur domicile et de leur appartenance à la branche. Contrairement à la plupart des autres associations nationales dans le domaine des fonds en Europe, elle propose également une adhésion à part entière à des représentants de placements collectifs étrangers. Par leur présence sur le marché, ceux-ci contribuent en effet dans une large mesure à l'importance et à la réputation de la place suisse des fonds et de l'Asset Management.

### **Programme de travail de l'année 2018**

#### **Vue d'ensemble des principales activités**

À l'échelle nationale, la SFAMA s'est concentrée en 2018 sur les projets de LSFIn et de LEFin et sur la plateforme Asset Management Suisse. Au niveau mondial, l'accent a été maintenu sur les dossiers européens et le Brexit.

#### **Autres tâches**

Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour en 2018, citons:

- la rédaction de prises de position et de documents de positionnement destinés à la FINMA, à l'AFC, au SFI, au DFF ainsi qu'à l'EFAMA et à l'ESMA
- la participation à divers groupes de travail des autorités fédérales
- les renseignements sur de nombreuses questions techniques

## Rétrospective des manifestations

### Manifestations réussies

En 2018 aussi, la SFAMA a organisé de nombreuses manifestations, qui ont rassemblé au total plus de 700 personnes. Toutes se sont concentrées sur les défis et évolutions actuels dans le domaine des fonds et de

l'Asset Management. En outre, l'association a participé à différents événements d'information et de formation organisés par des tiers, par exemple le Swiss Fund Day et les manifestations Friends of Funds.

### Manifestations de la SFAMA en 2018

*7 février 2018, Zurich*

Table ronde SFAMA

«FinTech – Impact on the Funds and Asset Management Industry?»

*8 février 2018, Genève*

Table ronde SFAMA

«FinTech – Impact on the Funds and Asset Management Industry?»

*16 mars 2018, Berne*

Assemblée générale ordinaire 2018

*16 mars 2018, Berne*

Swiss Funds & Asset Management Forum

*27 mars 2018, Zurich*

Asset Management Greenhouse Event

«Sustainable Investments – Doing good without sacrificing returns?»

*28 mars 2018, Genève*

Asset Management Greenhouse Event

«Sustainable Investments – Doing good without sacrificing returns?»

*5 juin 2018, Zurich*

Séance d'information de la SFAMA

*7 juin 2018, Genève*

Séance d'information de la SFAMA

*21 août 2018, Sempachersee*

8<sup>e</sup> Swiss Fund Golf Cup (en collaboration avec State Street Global Exchange)

*28 août 2018, Zurich*

Séance d'information de la SFAMA

*30 août 2018, Genève*

Séance d'information de la SFAMA

*19 septembre 2018, Zurich*

Asset Management Greenhouse Event

«Factor investing: How should it be implemented – if at all?»

*22 octobre 2018, Zurich*

GIPS Day 2018

*6 novembre 2018, Zurich*

Séance d'information spécialisée de la SFAMA consacrée à l'OSFin et à l'OEFin

*8 novembre 2018, Genève*

Séance d'information spécialisée de la SFAMA consacrée à l'OSFin et à l'OEFin

## Commissions d'experts

### Champ d'activité

Les commissions d'experts proposent au Comité et au Conseil de Direction des aides à la décision concernant leurs domaines d'activité respectifs. La SFAMA remercie toutes les personnes impliquées pour cet engagement qui n'a rien d'évident, ainsi que pour le soutien apporté au travail de l'association. Actuellement, les commissions d'experts sont les suivantes:

- Alternative Investments
- ETF & investissements indexés
- Fonds de placement immobiliers
- Processes & Operations
- Droit & Compliance
- Droit & Compliance Asset Management
- Risk Management
- Impôts
- Distribution & Marketing

### Commission d'experts Alternative Investments

*Direction: Régis Martin*

L'objectif de cette commission d'experts est de faciliter la compréhension des placements alternatifs et d'accroître ainsi la confiance dans ces instruments. Cette commission est axée sur l'aspect commercial et analyse les avancées réglementaires, tout d'abord sous l'angle des potentiels besoins de nouveauté et d'adaptation dans les secteurs d'activité. Son travail a notamment porté sur différents modèles commerciaux (Boutique Approach versus Multi Asset Management) pour les distributeurs de placements alternatifs. Des thématiques spéciales, telles que «co-investissements», «matières premières», «private equity», «private debt» et «private infrastructure», ont également été abordées.

### Commission d'experts ETF & investissements indexés

*Direction: Markus Götschi*

Pendant l'année sous revue, cette commission d'experts s'est avant tout intéressée à l'amélioration des bases statistiques pour les ETF et les placements indexés, en collaboration avec SFD et Morningstar. Elle a organisé une conférence de presse en mars 2018. Les autres thèmes abordés ont été les risques potentiels des investissements indexés (notamment les liquidités et

les frais), ainsi que la cotation des classes de parts en Suisse.

### Commission d'experts Fonds de placement immobiliers

*Direction: Roger Hennig*

Comme l'année précédente, cette commission d'experts a observé les avancées en lien avec la révision en cours de la Lex Koller. Toutes ses activités ont été coordonnées avec l'Alliance «Lex Koller: pour une loi moderne». Cette commission a aussi analysé les conséquences nationales et cantonales potentielles du Projet fiscal 17 (anciennement réforme de l'imposition des entreprises III) sur les fonds immobiliers et les sociétés immobilières, et a remanié et précisé l'information spécialisée de la SFAMA «Émission de parts de fonds immobiliers» sur la base des expériences découlant des émissions des années passées. Elle s'est en outre consacrée aux travaux préliminaires visant à compléter la directive SFAMA pour les fonds immobiliers avec des indications sur la personne morale en qualité d'expert chargé des estimations et au rapport annuel de la FINMA 2017.

### Commission d'experts Processes & Operations

*Direction: Daniel Lüdin*

Cette commission d'experts s'est occupée des mises à jour législatives, au niveau national, en lien avec les projets de LSFIn et de LEFin. Elle a en outre analysé les documents relatifs aux recommandations concernant la gestion du risque de liquidité pour les Collective Investment Schemes (CIS) de l'OICV. Cette commission a également élaboré une prise de position relative aux activités du groupe de travail Blockchain/ICO, ainsi que la recommandation «Évaluation des placements collectifs de capitaux à l'approche du changement d'année 2018/19». Enfin, elle s'est interrogée sur le «Brexit dur» et ses possibles conséquences.

### Commission d'experts Droit & Compliance

*Direction: Diana Imbach Haumüller, par intérim*

L'année 2018 a principalement porté sur les projets de LSFIn et de LEFin. Cette commission d'experts a ainsi analysé les conséquences sur l'autorégulation et son remaniement, ainsi que la procédure de consultation relative à l'OSFin, à l'OEFIn et à l'OPCC. Elle s'est également intéressée à la révision en cours de la circulaire FINMA «Activités d'audit», au contrat modèle de fonds de la SFAMA destiné aux fonds individuels, ainsi qu'à la gestion des Class Actions lors de la liquidation

d'un fonds. La révision en cours du code de procédure civile en ce qui concerne le développement prévu de l'exercice collectif des droits, le traitement des catégories de parts sans rétrocession de commissions (clean share classes) et des frais de plateforme ainsi que l'ESG ont fait partie des autres thématiques abordées.

### **Commission d'experts Droit & Compliance Asset Management**

*Direction: Jasmin Djalali*

Au cours de l'année sous revue, cette commission d'experts s'est notamment penchée sur les questions liées à la mise en œuvre de MiFID II, l'évolution des crypto-fonds, le RGPD et l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires (BEPS). Elle s'est également intéressée aux expériences liées au modèle de déclaration prévu par la SFAMA conformément à l'OPP 2 (déclaration de loyauté), au L-QIF et à l'évolution des pratiques concernant les obligations de publication pour les représentants. Elle a en outre analysé l'état actuel de la LSFIn et de la LEFin, l'équivalence boursière ainsi que le Brexit et la réforme européenne des AES et leurs possibles conséquences sur la Suisse.

### **Commission d'experts Risk Management**

*Direction: Martin Jufer*

En 2018, cette commission d'experts a donné la priorité à la discussion des approches de gestion des risques de différents établissements et à la déduction de bonnes pratiques. Elle a aussi rédigé une recommandation sur la gestion des risques pour les Asset Managers, qui a été publiée à l'automne. Un concept d'événement spécialisé consacré à la gestion des risques a en outre été proposé.

### **Commission d'experts Impôts**

*Direction: Hanspeter Kurz*

En 2018, les travaux de cette commission d'experts ont porté sur le Projet fiscal 17, sur la réforme de l'impôt anticipé (impôt à l'agent payeur) ainsi que sur les mesures visant à renforcer la place financière (suppression des droits de timbre). Cette commission s'est également intéressée à la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), à l'ordonnance relative à l'imputation forfaitaire d'impôt (égalité de traitement des fonds de placement), à la Financial Transaction Tax (FTT) et aux certifications FATCA.

### **Commission d'experts Distribution & Marketing**

*Direction: Markus Signer*

En 2018, cette commission s'est notamment consacrée à l'analyse des changements à attendre dans le domaine de la distribution du fait des projets de LSFIn et de LEFin. Le concept de distribution actuel de la LPCC sera supprimé et remplacé par la notion d'offre dans la LSFIn. Cette mesure aura également des conséquences sur l'autorégulation de la SFAMA et sur l'organisation des contrats de distribution. Le concept de communication «Les fonds de placement pour tous» a en outre été développé et concrétisé. Les activités Twitter en résultant consacrées à des thématiques actuelles en lien avec les fonds de placement ont commencé en milieu d'année.

## **Communication**

### **SFAMA News**

Considérée comme une source d'informations fiable dans le domaine des fonds de placement et de l'Asset Management, la publication trimestrielle SFAMA News séduit un vaste lectorat en Suisse et à l'étranger.

### **Site Internet de la SFAMA**

Le site Internet de la SFAMA est un instrument établi de la communication avec les membres et les autres parties prenantes. Une nouvelle rubrique «Centre LSFIn/LEFin», contenant les principales informations au sujet des deux lois et de leurs ordonnances, a récemment été ajoutée.

### **Rapport annuel de la SFAMA**

Le rapport annuel de la SFAMA est un ouvrage de référence apprécié qui compile les informations les plus importantes de l'exercice sous revue. Il est à la disposition de toutes les personnes intéressées en français, allemand et anglais, au format ePaper ou PDF.

### **Réseaux sociaux**

L'association tient un compte Twitter @SFAMAinfo, sur lequel elle publie des actualités, des estimations et des commentaires sur la place suisse des fonds et de l'Asset Management ainsi que sur les évolutions majeures constatées en Suisse et à l'étranger. Les tweets sont rédigés en allemand et en anglais. La SFAMA est également présente sur LinkedIn.

### Interlocuteur professionnel

Particulièrement importants pour la place financière suisse et pour les investisseurs, les sujets de l'Asset Management et des placements collectifs de capitaux sont présents dans les médias. C'est ainsi que les questions se sont encore multipliées durant l'exercice sous revue, en particulier concernant la place suisse de l'Asset Management, les projets de loi dans le secteur de la finance et l'évolution de certaines catégories de fonds. Sur ces sujets comme sur d'autres, la SFAMA s'est imposée en tant qu'interlocuteur professionnel.

### Affaires publiques

L'exercice sous revue a été marqué par de nombreux contacts entre les représentants de la SFAMA et des autorités, des associations professionnelles et des dirigeants politiques nationaux en faveur de conditions-cadres optimales pour le secteur suisse des fonds et de l'Asset Management. L'association a été soutenue dans ces activités par une spécialiste externe des affaires publiques.

### Relations avec les médias

Les activités en relation avec les médias ont notamment été les suivantes au cours de l'exercice sous revue:

- Six communiqués sur des thèmes d'actualité et la position de la SFAMA ainsi que douze communiqués de presse sur les statistiques mensuelles du marché des fonds
- 22 contributions sous forme d'articles et d'interviews dans les médias imprimés
- Une conférence de presse intitulée «25 ans ETF – Une innovation financière s'est affirmée»
- Différentes déclarations dans les médias électroniques
- Rencontres avec des journalistes
- Réponse à de nombreuses demandes de la part de représentants des médias

Il en a notamment résulté, au cours de l'exercice sous revue, quelque 200 articles mentionnant la SFAMA dans la presse nationale et internationale ainsi que sur des plateformes électroniques.



## Comité

### Changements

Lors de l'Assemblée générale 2018, Michael Kehl, d'UBS Global Wealth Management, qui a succédé à Martin Thommen par cooptation en juin 2017, a été officiellement élu au Comité. Patrick Tschumper, de Credit Suisse Investor Services, a en outre été élu comme successeur

de Petra Reinhard Keller. Martin Jufer, membre de la Direction et responsable régional Europe continentale de GAM Holding, a par ailleurs été élu au poste de Vice-président du Comité.



**Felix Haldner**  
Président  
Partenaire,  
Partners Group,  
Baar-Zoug



**Martin Jufer**  
Vice-président  
Membre de la Direction  
et responsable régional  
Europe continentale,  
GAM Holding, Zurich



**André Bantli**  
Managing Director et  
Head Continental Europe  
EMEA Retail,  
BlackRock Asset  
Management Suisse SA,  
Zurich



**Hans Frey**  
CEO,  
Swisscanto Directions  
de Fonds SA, Zurich



**Michael Kehl**  
Managing Director et  
Head IPS GMIC Fund  
Investment Solutions,  
UBS Global Wealth  
Management, Zurich



**Christoph Ledergerber**  
Managing Director,  
Vontobel Asset  
Management SA,  
Zurich



**Markus Steiner**  
Managing Director,  
State Street Bank  
International Sàrl,  
Munich, succursale  
de Zurich



**Nicolas Tschopp**  
General Counsel,  
Pictet Asset  
Management,  
Genève



**Patrick Tschumper**  
Managing Director,  
Credit Suisse Investor  
Services, Zurich



**André Ullmann**  
Country Head et COO,  
AXA Investment Managers  
Suisse,  
Zurich

## Conseil de Direction

### Nomination

Le Comité de la SFAMA a nommé Diana Imbach Haumüller, Senior Legal Counsel, Directrice adjointe au 1er juin 2018, à l'occasion de sa séance de printemps 2018.

### Arrivée

En juin 2018, Katja Brunner a pris ses fonctions de Senior Legal Counsel à la SFAMA. Elle est une spécialiste reconnue des questions de réglementation et de gouvernance avec des compétences aussi complètes que diversifiées en droit des marchés financiers.

### Départs

En 2018, Thomas Zimmerli, Senior Legal Counsel et Directeur adjoint, ainsi que Delphine Calonne, Senior Legal Counsel, ont quitté l'association. Nous les remercions pour la contribution qu'ils ont apportée au secteur de la finance et leur souhaitons le meilleur pour la suite.



**Markus Fuchs**  
Directeur



**Diana Imbach Haumüller**  
Senior Legal Counsel,  
Directrice adjointe



**Lorenz Arnet**  
Senior Counsel



**Katja Brunner**  
Senior Legal Counsel



**Stephan Heckendorn**  
Senior Counsel



**Annina Brusil**  
Support



**Eva De Matteis**  
Communication



**Jasmin Fraefel**  
Assistante

# LES MEMBRES DE LA SFAMA

## Évolution du nombre de membres

### 187 membres

Depuis 2004, le nombre de membres de la SFAMA a plus que doublé. Fin 2018, l'association en comptait 187. Cette évolution montre que l'adhésion à la SFAMA est appréciée et s'est imposée comme un label de qualité.

### Nouveaux membres actifs

- BlueStar Investment Managers SA
- Banca Zarattini & Co. SA
- Baloise Gestion Immobilière SA
- Franklin Templeton Switzerland SA
- Mont-Fort Funds AG
- Quantica Capital SA
- Systematic Investment Management SA

### Nouveaux membres passifs

- Caerus Investment Management (UK) Ltd
- Nahmani Grunder & Cie SA
- Northern Trust Switzerland SA

### Structure des membres

Les membres de la SFAMA se répartissent comme suit:

#### Structure des membres à la fin de l'année 2018

Nombre	Statut
35	Directions de placements collectifs de capitaux suisses
2	Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)
58	Représentants de placements collectifs de capitaux étrangers
63	Gestionnaires d'actifs
8	Banques dépositaires
55	Membres passifs

Doublets Source SFAMA

# ANNEXE

## Liste des abréviations

<b>AEMF</b>	Autorité européenne des marchés financiers
<b>AES</b>	Autorités européennes de surveillance
<b>AFC</b>	Administration fédérale des contributions
<b>AIF</b>	Fonds de placement alternatifs
<b>BCE</b>	Banque centrale européenne
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>CF</b>	Conseil fédéral
<b>DFD</b>	Département fédéral des finances
<b>Directive GFIA</b>	Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
<b>EFAMA</b>	European Fund and Asset Management Association
<b>ETF</b>	Exchange-Traded Fund
<b>FAQ</b>	Foire aux questions
<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>GIPS®</b>	Global Investment Performance Standards
<b>ICO</b>	Initial Coin Offering
<b>KID</b>	Key Information Document (document d'informations clés)
<b>LEFin</b>	Loi sur les établissements financiers
<b>L-QIF</b>	Limited Qualified Investor Fund
<b>LSFin</b>	Loi sur les services financiers
<b>MiFID</b>	Markets in Financial Instruments Directive (Directive concernant les marchés d'instruments financiers)
<b>MiFIR</b>	Markets in Financial Instruments Regulation (Règlement concernant les marchés d'instruments financiers)
<b>OEFin</b>	Ordonnance relative à la LEFin
<b>OICV</b>	Organisation internationale des commissions de valeurs
<b>OIMF</b>	Ordonnance relative à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers
<b>OPCC</b>	Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux
<b>OPCVM</b>	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières
<b>OS</b>	Organisme de surveillance
<b>OSFin</b>	Ordonnance relative à la LSFin
<b>PRIIP</b>	Packaged Retail Investment and Insurance-Based Investment Products
<b>RGPD</b>	Règlement général européen sur la protection des données
<b>SFA ARI®</b>	Indicateur de rendement des placements de la SFA
<b>SFAMA</b>	Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA
<b>SFD</b>	Swiss Fund Data AG
<b>SFI</b>	Secrétariat d'État aux questions financières internationales
<b>SIX</b>	SIX Swiss Exchange
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UMC</b>	Union des marchés des capitaux

Le présente version française  
est une traduction du document  
original en allemand.

### **Editeur**

Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA  
Dufourstrasse 49  
Case postale  
CH-4002 Basel  
Tél +41 61 278 98 00  
[www.sfama.ch](http://www.sfama.ch)  
[office@sfama.ch](mailto:office@sfama.ch)

### **Rédaction**

PR-Box GmbH  
Seraina Conrad  
Sonnmattstrasse 1  
CH-5304 Endingen  
Tél +41 56 544 71 90  
[www.pr-box.ch](http://www.pr-box.ch)  
[seraina.conrad@pr-box.ch](mailto:seraina.conrad@pr-box.ch)

R-Consult  
Markus Röthlisberger  
Bibersteinerstrasse 4  
CH-5022 Rombach  
Tél +41 62 827 37 47  
[info@r-consult.ch](mailto:info@r-consult.ch)

### **Layout**

Dieter Aegerter  
Kettenackerweg 17  
CH-4125 Riehen  
Tél +41 79 653 13 92  
[dieter.aegerter@magnet.ch](mailto:dieter.aegerter@magnet.ch)

### **Impression**

Druckerei Bloch AG  
Talstrasse 40  
4144 Arlesheim  
Tél +41 61 701 19 00  
[www.blo.ch](http://www.blo.ch)  
[info@blo.ch](mailto:info@blo.ch)

# SFAMA



Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA

Dufourstrasse 49

Case postale

CH-4002 Basel

Tél +41 61 278 98 00

[www.sfama.ch](http://www.sfama.ch)

[office@sfama.ch](mailto:office@sfama.ch)